IMT Nuremberg Archives

H – 445

International Court of Justice

149
7
D

S.B.M.

H0445 - 0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

.....

JEUDI 29 NOVEMBRE 1945 10 h

M.S.ALDERMAN

PLAISE au Tribunal

Avant de continuer les considérations sur la deuxième attestation de Messersmith (document 2385 PS U.S.A 68), j'aimerais étudier brièvement devant le Tribunal les questions contenues dans le Ier affidavit présenté par les Etats-Unis (document U.S.A. 57)

Vous vous souviendrez que M.Messersmith, dans cet affidavit, a fait la déclaration générale suivante :

I° - Quoique l'Allemagne nazie déclara qu'elle respecterait l'indépendance de l'Autriche, elle avait l'intention dès le début de faire l'Anschluss et l'accusé von Papen travaillait pour atteindre ce but.

2° - L'Allemagne nazie prétendait en apparence n'avoir rien à faire avec les nazis autrichiens, en fait, elle garda contact avec eux et leur donna assistance

3° - Tandis qu'ils se préparaient à se réunir éventuellement en Autriche, même par la force si c'était nécessaire, les nazis utilisaient des tactiques silencieuses d'infiltration pour s'emparer de l'Autriche en se servant du personnel de fonctionnaires qui n'était pas nazi d'une façon avouée ; ces gens pouvaient être appelés ce qu'ils appelaient les nationaux de l'opposition et par ce moyen, ils trouvaient de nouveaux éléments pour les organisations nazies afin de pouvoir les incorporer dans le Front national d'Autriche d'un seul bloc

Examinons brièvement quelques-uns de nos docu-

H0445 - 0003

ments, ce que prouvent quelques-uns de nos documents allemands ~~prouvent~~ en ce qui concerne l'affidavit/ Les passages déjà lus contiennent une lettre à Seyss Inquart (document 8I2 PS) montrant tout d'abord que le groupe nazi autrichien garda le contact avec le Reich bien qu'il le fît secrètement en accord avec les instructions du fuhrer

2° - Les nazis autrichiens poursuivirent leur activité dans des endroits secrets afin d'etre prêts en cas de péril

3° - Ils utilisèrent des gens comme Seyss Inquart, qui avaient de bons postes dans l'Etat et en qui les nazis pouvaient avoir confiance et huit jours après le pacte de juin I936 entre l'Allemagne et l'Autriche où le gouvernement allemand/s'engageait à ne pas intervenir dans les affaires intérieures/de l'Autriche , qui était en fait un gouvernement allemand,(Il ne devait pas interveniri même dans la question nationale-socialiste autrichienne)les nazis autrichiens se réunirent en présence d'Hitler au Obersalzburg Hitler utilisa les services de Keppler dont nous verrons le nom plus tard de façon significative comme agent de liaison avec les nazis autrichiens agissant pour le Fuhrer en Autriche et travaillant avec les leaders nazis autrichiens

Nous avons aussi le document 2247 PS qui est la lettre de von Papen à Hitler de mai I935 ; ce docu(ment montre que von Papen avait été en contact avec le capitaine Léopold et qu'il amena Hitler à faire une promesse solenelle afin d'apporter à von Papen des gains de politique intérieure.

Nous avons aussi donné le document 2248, pièce U.S.A. 63 qui est une lettre de von Papen de juillet I935 révisant la situation un an après la mort

H0445 - 0004

de Dollfuss et signalant comment le national-socialisme pouvait mener à l'Anschluss et comment ce national-socialisme pouvait se débarrasser de l'idéologie autrichienne en l'identifiant totalement au but national-socialiste

Nous avons donné également le document 2246 pièce U.S.A.47 qui est une lettre de von Papen à Hitler de septembre I936 qui montre que von Papen conseilla une pression psychologique pour l'Autriche ainsi qu'une pression économique ; il indique qu'il avait eu des conférences avec des personnages d'Etat du parti nazi autrichien et qu'il voulait obtenir une représentation corporative du parti nazi dans le Front de la Patrie et que cependant il n'était pas disposé à pousser un national-socialisme avoué au premier plan mais qu'il devait augmenter le nombre des collaborateurs comme Glaz-Horstenau

Je crois que pratiquement, toutes ces déclarations de l'affidavit de Messersmith ont été soutenues par ces documents (documents allemands que nous avons produits à Certaines parties de l'affidavit ne peuvent être corroborées par des documents et je fais particulièrement allusion à la conversation de Messersmith avec l'accusé von Papen en I934 dont j'ai lu la relation au Tribunal hier mais je pense que ces questions sont très claires pour ce qui est de la culpabilité et de la complicité des accusés

Hier, j'ai lu des passages du second affidavit de Messersmith (4335 PS se référant aux préparations diplomatiques de la guerre et j'ai lu au Tribunal ce qui établit les propositions suivantes :

I° -l'Allemagne nazie mena une campagne vigoureuse pour briser les accords diplomatiques qui existaient en I933 , a - à l'ouest - le pacte de Locarno renforcé par l'accore franco-belge et b - à l'est la Petite Entente (Yougoslavie, Tchécoslovaquie et Pologne et

H0445 - 0005

et leur pacte de mutuelle assistance avec la France, le pacte franco-polonais

3° - Pour l'Autriche, il y a une réserve de l'Italie pour l'indépendance de l'Autriche

En second lieu l'Allemagne nazie a consolidé ses alliances ou les a établies avec des promesses inconsistantes de gains territoriaux à la Yougoslavie, la Hongrie et la Pologne

En 3 ième lieu, M.Messersmith envoya un communiqué spécial au ministère des Affaires Etrangères signalant que von Neurath et von Papen pouvaient travailler d'une façon plus effective quand ils faisaient ces promesses pour faciliter leur travail parce que.. et je cite "ils propageaient l'idée qu'ils n'étaient pas en sympathie avec le régime"

en quatrième lieu, en fait, les nazis haut placés déclaraient ouvertement que l'Allemagne ne tenait ses obligations internationales qu'aussi longtemps que cela lui convenait

Il y a deux passages que j'aimerais lire dans ces affidavits : la France et l'Italie travaillèrent activement pour s'opposer au mouvement d'expansion allemande, comme je l'ai dit hier, la France tenta de provoquer un pacte de Locarno de l'est et de susciter un accord économique entre l'Autriche et les autres puissances danubiennes ; l'action de l'Italie fut d'organiser un bloc économiquede l'Autriche, la Hongrie et l'Italie mais l'Allemagne fit échouer ces efforts en redoublant ses promesses de gains, en poursuivant son armement et par un autre stratagème très significatif, je veux dire la 5 ième

H0445 - 0006

colonnefomentèrent des dissenssions intérieures dans les Etats voisins pour désunir et affaiblir les pays qu'elle avait l'intention de frapper.

Je lis maintenant la page 7 du 2 ième affidavit de Messersmith, document 2385 - pièce U.S.A. 68, c'est le paragraphe qui commence au milieu de la page :

"Au moment où l'Allemagne donnait de telles promesses de récompense si on coopérait à son programme, elle fomenta des dissenssions intérieures dans les pays eux-mêmes, en Autriche et en Tchécoslovaquie en particulier Toutes ces manoeuvres étaient destinées à affaiblir toute opposition et à renforcer l'activité des groupes pronazis et fascistes afin que le programme allemand soit accepté pacifiquement. J'ai déjà relaté en détail ces machinations en Autriche alors qu'elles sont venues sous mon observation directe dans un affidavit séparé

En Tchécoslovaquie, les nazis eurent les mêmes tactiques avec les Allemands Sudètes. J'ai reçu une information de source autorisée disant que le parti nazi a dépensé plus de 6.000.000 R.M. pour financer le parti Henlein dans les élections du printemps 1935

En Yougoslavie, l'Allemagne nazie misa sur les vieux différends qui séparaient les Croates et les Serbes et sur la crainte qu'inspirait la restauration des Habsbourg en Autriche. On peut remarquer ici que ce dernier argument était un des plus influents et l'un des instruments les plus effectifs de l'Allemagne nazie, étant donné la crainte des Yougoslaves en particulier d'une restauration des Habsbourg.

En Hongrie, l'Allemagne misa sur la difficulté que rencontraient les agriculteurs et en même temps encouragea si ouvertement les éléments allemands nazis

H0445 - 0007

qu'elle provoqua le gouvernement de Hongrie à demander le rappel de von Mackensen en I936. En Hongrie et en Pologne, elle misa sur la crainte du communisme et de la Russie communiste. En Roumanie, l'Allemagne accrut l'antisémitisme existant en s'appuyant sur le rôle important des juifs dans l'industrie roumaine et sur lèascendance juive de Lipescu

Il est indubitalbe que l'Allemagne a aussi financé la Garde de fer fasciste par le moyen de Codreano

De telles mesures renforcées par le vaste programme de réarmement de l'Allemagne eurent un effet considérable particulièrement en Yougoslavie, en Pologne et en Hongrie et suffirent au moins à empêcher ces pays d'adhérer à toute organisation opposée aux desseins allemands, en supposant qu'elles n'étaient pas suffisantes pour les persuader à s'allier activement à l'Allemagne nazie

Les chefs politiques de premier plan de Yougoslavie furent convaincus que le régime nazi se maintiendrait au pouvoir et atteindrait ses buts et que la sécurité de la Yougoslavie exigeait qu'elle misât avec l'Allemagne

Je ne continuerai pas à lire les détails de telles communications envoyées par M.Messersmith à la section militaires du ministère des Affaires Etrangères dês Etats-Unis montrant que la Yougoslavie, la Hongrie, la Pologne, la Tchécoslovaquie commençaient à suivre la ligne allemande.

Quant à l'Italie, le but de l'Allemagne était de semer la discorde entre la Yougoslavie et l'Italie en promettant à la Yougoslavie des territoires italiens, en particulier Trieste et cette politique était pour empêcher la France de s'allier avec eux et pour arrêter un pacte de Locarno de l'est

H0445 - 0008

Je cite encore le document 2385 PS, pièce U.S.A 68, page IO, au milieu de la page : "Tandis que l'Italie ouvertement opposait ses efforts à l'Anschluss de l'Autriche en I934, les ambitions italiennes en Abyssinie fournirent à l'Allemagne l'occasion de semer la discorde entre l'Italie et la France et l'Angleterre, et d'obtenir de l'Italie l'acceptation du programme de l'Allemagne en échange de l'assistance allemande pour la réalisation des plans italiens en Abyssinie

Plaise au Tribunal, ceci prépara le chemin à la déclaration austro-allemande du 11 juillet I936 et à l'automne de I936, l'Allemagne scella son amitié et ses buts communs avec l'Italie dans une alliance qu'ils appelèrent Rome-Berlin-Axis et ceci en plus de l'alliance de l'Allemagne avec le Japon accrut la force de l'Allemagne et la pression qu'elle faisait sur l'Angleterre et ainsi, au moyen d'une préparation attentive, sur le terrain diplomatique entre autres, les conspirateurs nazis se préparaient une position telle qu'ils pouvaient envisager sérieusement l'établissement de plans de guerre et même esquisser des horaires indicatifs dans ce domaine, non pas évidemment des prévisions fixes, non pas des horaires immuables en mois et en jours mais de larges horaires d'années , fondement nécessaire à un plan d'agression qui incitait l'Allemagne nazie à faire des plans plus spécifiques

Ces horaires furent mis au point, comme le Tribunal l'a déjà constaté, dans la conférence du 5 novembre I937 contenue dans notre document n° 386 PS, pièce U.S.A.25 J'ai fait allusion au compte rendu de cette conférence, en détail, lundi dernier. Donc, dans ce compte rendu, nous voyons la cristallisation du plan pour lancer une guerre d'agression sur l'Europe et pour se saisir de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie.

H0445-0009

En relation avec le développement de l'agression contre l'Autriche, j'ai montré d'abord le but de la conspiration nazie d'absorber l'Autriche, puis les mesures prises par les nazis en Autriche jusqu'à maintenant, c'est-à-dire novembre 1937. J'ai aussi esquissé, pour le Tribunal la préparation diplomatique des conspirateurs nazis par rapport à leur programme en Europe et en particulier en Autriche

Il serait peut-être possible maintenant de reconsidérer les comptes-rendus de la réunion du 5 novembre 1937 à la lumière de cet arrière-plan détaillé. On se souviendra que dans cette réunion le Fuhrer insista sur le fait que l'Allemagne devait avoir plus d'espace en Europe. Il conclut que l'espace exigé devrait être pris par force et trois cas différents furent esquissés pour différentes éventualités, mais aboutissant toutes à la conclusion que le problème devrait être résolu avant 1943 à 1945.

Puis on envisagea la nature d'une guerre dans le proche avenir, particulièrement contre l'Autriche et la Tchécoslovaquie. Hitler dit que pour l'amélioration de la position militaire politique de l'Allemagne, le premier but des nazis, au cas où ils seraient mêlés à une guerre, serait de conquérir la Tchécoslovaquie et l'Autriche simultanément, afin d'éloigner toute menace par les côtés, au cas d'une avance possible vers l'Ouest .

Hitler considéra alors que l'incorporation à l'Allemagne de la Tchécoslovaquie et de l'Autriche constituerait une nouvelle possibilité de nourrir 5 à 6 millions de personnes, y compris une émigration totale possible d'un million de personnes d'Autriche . Il signala, en outre que l'annexion des deux Etats à l'Allemagne à la fois militai-

H0445 - 0010

rement et politiquement constituerait un soulagement considérable, étant donné qu'elles fourniraient des frontières plus courtes et meilleures, libérerait le personnel combattant pour d'autres buts, et rendrait possible la reconstitution de nouvelles armées.

En ce qui concerne l'Autriche, ce compte-rendu révèle une cristallisation de la politique des conspirateurs nazis. Leur but avait toujours été d'acquérir l'Autriche. Dès le début un putsch révolutionnaire fut tenté, mais ce fut un échec. La période suivante fut une période de reconnaissance superficielle de l'indépendance de l'Autriche. Les nazis eurent recours à des moyens détournés pour renforcer leur position à l'intérieur de l'Autriche. Maintenant cependant il devenait clair, à la lumière des buts d'agression plus larges des conspirateurs nazis, qu'un besoin suffisamment grand de l'Autriche autorisait l'usage de la force afin d'obtenir l'Autriche aussi rapidement que possible.

En fait, comme nous le verrons plus tard, les nazis purent s'emparer de l'Autriche après l'avoir affaiblie intérieurement et avoir éloigné d'elle l'aide de toutes les autres nations simplement en mettant en branle son appareil militaire et en se servant de cette force comme d'une menace, les armées allemandes purent traverser la frontière et s'emparer de tout le pays sans tirer un coup de fusil

Leurs plans minutieux de guerre et leur projet d'utiliser la guerre comme un instrument d'action politique leur rendit possible de cueillir ce fruit qu'était l'Autriche sans combat. Le haut commandement allemand avait bien entendu considéré auparavant la nécessité de préparations contre l'Autriche.

Je produis en preuve un autre document allemand le document C-175 pièce U.S.A. 69, qui porte aussi le titre " très secret" Chefsache Nur DURCH Offizier

Nur

H0445 - 0011

"Question principale qui ne doit être communiquée qu'aux officiers ; c'est une directive très secrète du 24 juin I937 du ministère du Reich à la Guerre, du commandant en chef des forces armées, le général von Blomberg

"L'importance de cette directive très secrète est indiquée par le fait que le double reçu par le commandant en chef de la Marine se composait seulement de quatre copies établissant l'organisation d'une préparation unifiée de toutes les forces armées en vue d'une guerre

Cette directive du général von Blomberg indique que, bien que l'Allemagne, étant donné la situation politique, n'ait pas à prendre en considération une agression, de quelque côté qu'elle vienne, néanmoins, bien que l'Allemagne n'ait pas l'intention de déclencher une guerre européenne, elle pense - et ceci est établi au paragraphe 1 page 2 du texte anglais et je crois page 4 paragraphe 3 du texte allemand - et je cite :"l'intention de déclencher une guerre européenne n'est pas considérée par l'Allemagne, néanmoins la situation mondiale politiquement trouble ne peut empêcher des incidents de surprise et exige que l'on soit continuellement prêt à la guerre et je dis cela pour les forces armées allemandes, et pour des contre-attaques, n'importe à quel moment, pour permettre d'exploiter militairement une occasion politique favorable, si elle se présentait

La directive indique alors qu'il y aura certaines préparations de guerre, de nature très générale. Je cite les deux premiers passages du paragraphe 2, page 2 du texte anglais et je crois, page 5 du texte allemand

"2° - Les préparations d'une nature générale comprennent : a - se tenir prêt d'une façon permanente pour

H0445 - 0012

la mobilisation des forces armées allemandes m^eme avant que le réarmement ne soit rendu public et que la préparation de la guerre ne soit complète. b - la situation de la mobilisation, sans déclaration publique" Fin de la citation

Afin de mettre les forces armées en état de commencer une guerre d'une façon soudaine et par surprise à la fois en rapidité et en force "

Et cette directive à la fin indique qu'il pourrait se faire qu'il y ait des préparations spéciales de guerre contre l'Autriche ; je cite la partie 3 paragraphe 1 "Cas spécial Otto"page 4 du texte anglais, page I9 du texte allemand ; le cas Otto comme vous le verrez était le nom code des préparations de guerre contre l'Autriche Je cite : "une intervention armée contre l'Autriche au cas où la monarchie serait restaurée : l'objet de cette opération sera de forcer l'Autriche par le moyen de nos forces armées à renoncer à une restauration .

Utilisant les divisions politiques intérieures de l'Autriche, l'entrée en Autriche sera faite en direction générale de Vienne et brisera toute résistance.

H0445 - 0013

DR FRANZ EXNER. - Je suis le défenseur du Général Jodl, Je voudrais exprimer mes objections pour la manière dont le document C 175 a été traité. Ce document reproduit un travail d'Etat Major

que l'Allemagne ait à faire la guerre contre l'Espagne et doive y intervenir militairement. On n'a lu qu'une partie de ce document ; à savoir celle qui se rapporte à l'Autriche et on a ainsi donné l'impression qu'il s'agissait surtout d'un plan d'invasion de l'Autriche alors qu'en vérité, il ne s'agissait d'aucun plan d'attaque. Je voudrais demander que la lecture de ce document soit complétée en donnant au moins les noms des chapitres de ce document. Si les chapitres de ce document sont portés à la connaissance du Tribunal, on pourra voir qu'il ne s'agit pas d'un plan d'invasion de l'Autriche mais d'une préparation générale pour toutes les éventualités.

LE PRESIDENT. - Docteur Exner, votre objection ne semble pas admissible pour le document, pour l'admissibilité du document mais pour le poids du document. Le Tribunal a déjà informé la Défense qu'ils auront l'occasion en temps voulu, quand ils en arriveront à présenter la défense, de se référer à tous les documents qui ont été produits par le Ministère Public et de les lire alors et de les écrire de telle façon qu'il leur apparaitra nécessaire alors. Il ne s'agit pas ici de l'admissibilité du document mais simplement du souhait qu'il faudrait en dire plus. Vous aurez l'occasion de lire les parties du document que vous voudrez.

M. ALDERMAN. - Plaise au Tribunal. Je pense que la base fondamentale de l'objection qui vient d'être faite par la défense doit être la théorie que l'Allemagne n'a jamais fait de plan pour envahir l'Autriche et dans ce cas, il s'en sui-

H0445-0014

vrait que l'Allemagne n'ajamais envahi l'Autriche. Et peut-être l'histoire se trompe-t-elle ...

Je venais de faire allusion à deux conversations entre l'ambassadeur des Etats-Unis Bulitt et l'accusé Schacht et l'accusé Goering, en novembre 1937. Dans ce but, je produis en preuve le document 151.De notre série, produit comme pièce des Etats-Unis 170. Un communiqué de M. Bulitt, ambassadeur d'Amérique à Paris au Secrétaire américain du 23 novembre 1937. Si ce document n'est pas dans le livre de documents, il a été fourni en traduction allemande à la Défense.

LE PRESIDENT. - Nous l'avons en allemand ?

M. ALDERMAN. - Oui, je crois que vous l'avez en allemand. Je lirai dans la pièce originale. Et aussi une lettre de l'ambassadeur Bullit datée du 23 novembre 1937 déclarant que sur le chemin de sa visite à Varsovie, il s'est arrêté à Berlin où il s'est entretenu avec Schacht et Goering entre autres. Sur la conversation avec Schacht, je lis la page 2 du rapport. Schacht dit que le meilleur moyen d'agir avec Hitler n'était pas dans des discussions politiques mais dans des discussions économiques. Hitler n'était pas interessé aux questions économiques, il considérait l'argent comme de la boue Il était donc possible d'entrer en négociations économiques avec lui sans éveiller son antipathie émotionelle, et il serait peut-être possible, par des conversations ainsi commencées de le mener dans lesdomaines politiques et militaires qui l'interessaient intensément. Hitler etait décidé à obtenir l'Autriche, et éventuellement, à obtenir au moins l'autonomie des Allemands en Bohême. Pour le moment il n'était pas intéressé d'une façon vitale par la questions du territoire du corridor de Pologne et une fois de plus revient l'opinion de Chacht qu'il serait peut-être possible de maintenir le

H0445 - 0015

corridor à conditions que Dantzig puisse être rattaché à la Prusse Orientale et que l'on puisse reconstruire une espèce de pont dans ce corridor, unissant Dantzig et la Prusse Orientale avec l'Allemagne.

Quant aux déclarations de l'accusé Goering, je lis dans le second memorandum d'une conversation entre l'ambassadeur Bulitt et le Général Hermann Goering à la page 2 de ce document (la deuxième phrase suivant une phrase qui est soulignée) :

" Les sources de friction entre l'Allemagne et la
" France furent le refus de la France d'autoriser l'Allema-
" gne à accomplir certaines nécessités vitales. Si la France,
" aulieu d'accepter la collaboration avec l'Allemagne continuait à poursuivre une politique de construction d'alliance dans l'Est de l'Europe pour empêcher l'Allemagne d'accomplir ses buts légitimes, il est manifeste qu'il y aurait des conflits entre laFrance et l'Allemagne.

" Je demandais à Goering quel but particulier était
" dans son esprit. Il répondit : nous somme décidés à unir
" au Reich allemand tous les Allemands qui font partie de ce
" Reich et sont séparés du grand corps du Reich allemand sim-
" plement par les barrières artificielles imposées par le trai-
" té de Versailles.

" Je demandais à Goering sfil voulait dire que l'Al-
" lemagne etait absolument décidée à annexer l'Autriche. Il
" répondit que c'était une détermination absolue du gouverne-
" ment allemand. Le gouvernement, pour le moment, ne se hâtait
" pas sur cette question à cause de considérations politiques extrêmement importantes, en particulier dans les relations
" avec l'Italie. Mais l'Allemagne ne tolèrerait aucune solu-

H0445 - 0016

" tion de la question autrichienne si ce n'est la consolidation
" de l'Autriche et son annexion au Reich.

" Il ajouta alors la déclaration suivante qui allait
" plus loin qu'aucune autre que j'ai jamais entendue sur ce su-
" jet . Il dit :

" Il y a des plans que l'on exécute maintenant pour
" une union de l'Autriche, de la Hongrie et de la Tchécoslova-
" quie avec ou sans un Hagsbourg à la tête de cette union. Une
" telle solution est absolument inacceptable pour nous, et la
" conclusion d'un tel accord serait pour nous un casus belli
" immédiat (Goering utilisa l'expression"casus belli" ; ce
" n'est pas une traduction de l'allemand).

" Je demandais à Goering si le gouvernement allemand
" etait aussi décidé dans ses vues en ce qui concernait les
" Allemands de Bohême qu'il l'etait en ce qui concernait l'Au-
" triche. Il répondit qu'il ne pouvait y avoir qu'une solution
" finale de la question. Les Allemands des Sudètes devaient en-
" trer dans le Reich allemand comme tous les autres Allemands
" qui vivaient dans des pays adjacents au Reich."

Ceci, plaise au Tribunal, ce sont des rapports offi-ciels faits par le représentant accrédité des Etats Unis pendant le cours régulier deleur travail. Ils portent avec eux la véracité d'un rapport fait par un mandataire officiel responsable à son propre gouvernement, relatant des conversations et des évènements contemporains.

Le sujet suivant sera : Les pressions et les menaces résultant d'autres concessions par l'Autriche. Réunion à Berchtesgaden le 12 février 1938.

Comme je l'ai dit précédemment, le gouvernement autri-

chien travaillait avec de grandes difficultés imposées par son voisin. Il y avait une pression économique, y compris la diminution de l'industrie touristique et il y avait ce que l'accusé von Papen appelait " une pression psychologique lentement intensifiée ". Il y avait des démonstrations croissantes, des complots et des conspirations. Le capitaine Leopold présentait des exigences et Seyss Inquart, le nouveau conseiller d'Etat épousait les approbations des Nazis. Dans ces conditions, le Chancellier Schuschnig décida de rendre visite à Hitler à Berchtesgaden.

Le communiqué officiel de cette réunion est tout à fait calme. Je demande au Tribunal qu'il le tienne pour acquis ; c'est le document 2461 PS. Le communiqué allemand de la réunion d'Hitler et de Schuschnigg à Obersalzburg, le 12 février 1938 pris dans les documents officiels Dokumente Der Deutschen Politik, Vol. 6 Page 124, numéro 21 A.

Le communiqué établit que la réunion officieuse fut causée par les désirs mutuels déclaircir pâr des conversations personnelles les questions se référant aux relations entre le Reich allemand et l'Autriche. Le communiqué établit parmi ceux qui étaient présents Schuschnigg et son Ministre des Affaires Etrangères Ribbentrop et l'accusé Von Papen. Le communiqué conclut sur une note plutôt gaie :

" Les deux hommes d'Etat sont convaincus que lesme-
" sures prises par eux constituent en même temps une contribu-
" tion effective pour le développement pacifique de la situatic
" européenne"

Un communiqué semblable fut rédigé par le gouvernement autrichien.

Mais en fait, et je crois que l'Histoire le sait fort bien, la conférence fut une conférence tout à fait inhabituelle et très dure. Le gouvernement allemand obtint de l'Autriche de

grandes concessions. Les concessions principales sont contenues dans le communiqué autrichien, la réorganisation du cabinet et l'administration politique générale , daté du 16 février 1938.

Ce communiqué, pris parmi des documents de la Dokumente Der Deutschen Politik, Vol 6 Page 125, numéro 21 b est traduit dans notre document 2464 PS, et je demande à la Cour de le tenir pour acquis.

Ce communiqué annonce une réorganisation du cabinet autrichien y compris la nomination extrêmement significative de l'accusé Seyss Inquart au poste de ministre de la sécurité et de l'intérieur. En outre, on annonça une amnistie générale pour les Nazis condamnés pour crimes. Deux jours plus tard, on divulgua une autre concession..

Je demande à la Cour de tenir pour acquis le document 2469 PS, traduction du communiqué officiel allemand et autrichien concernant les droits d'égalité des nationaux socialistes autrichiens en Autriche, 18 février 1938, Dokumente der Deutschen Politik, Vol 6,1, page 128, n° 21.

Ce communiqué annonçait qu'en accord avec la convergence de Berchtesgaden les nationaux socialistes autrichiens pourraient entrer dans le Front de la Patrie, seul parti politique légal en Autriche.

LE PRESIDENT .- Dites nous de quel numéro de pièce font partie ces documents?

M. ALDERMAN. - Du document 2461 PS. Je ne l'ai pas encore lu, j'ai demandé au Tribunal de le tenir pour acquis

LE PRESIDENT. - vous ne nous donnerez pas le numéro des pièces ?

H0445 - 0019

M. ALDERMAN. - Non.

En fait, une grande pression fut exercée sur Schuschnigg à Berchtesgaden. Le fait qu'on a fait pression sur lui et une pression d'une nature militaire et contenant la menace de l'usage des troupes, se voit dans des documents pris aux Allemands. J'ai notre document 1444, document allemand que je fournis comme preuve pièce 61.

Ce document consiste dans les notes de l'accusé Funk à Von Papen, sur sa dernière rencontre avec Schuschnigg, le 26 février 1938. Je cite les deux derniers paragraphes de ces notes . Von Papen parle dans ses propres notes :

" J'introduisis alors dans la conversation l'opinion publique que lui - c'est à dire Schuschnigg - avait agi " sous une pression brutale à Berchtesgaden. J'étais moi-même présent, et j'avais pu établir que toujours et partout il avait " eu une liberté complète de décision. Le Chancellier répliqua " que, en réalité, il avait été sous une pression morale consi- " dérable. Il ne pouvait le nier. Il avait pris des notes sur " la conversation qui l'établissaient. Je lui rappelais que " malgré cette conversation, il ne s'était pas eclairci sur " le point de faire des concessions; et je lui demandais si, " sans pression, il aurait été prêt à faire les concessions " qu'il fit plus tard le soir. Il me répondit : honnêtement, " non."

Et Von Papen ajoute :

" Il me semble important de rapporter cette déclara- " tion. En partant, je demandais au Chancelier de ne jamais se " tromper et que l'Autriche pourrait maintenir son statut à " l'aide de combinaisons non allemandes mais européennes. Cet- " te question ne serait décidée qu'en accord avec le peuple " allemand. Il déclara qu'il avait les mêmes convictions et a-

H0445-0020

girait conformément à cela."

Ainsi, nous avons dans les rapports de Von Papen sur les déclarations de Shuschnigg sur la pression qui avait été exercée sur lui, comme elles ont été rapportées par Von Papen dans un document original.

Dans des buts diplomatiques, Von Papen continua à agir comme s'il n'y avait pas eu de pression à Berchtesgaden. Mais l'accusé, Général Jodl, écrivant le rapport des évènements courants dans son journal fut beaucoup plus candide. Nous avons la chance d'avoir le journal écrit de la main du Général Jodl. -En écriture allemande, je ne puis le lire - C'est notre document 1780 PS. Jele donne comme preuve ; pièce des Etats Unis 72.

Je puis dire/ que le Général Jodl,au cours des interrogatoires, a admis que c'était bien son journal et son écriture.

Ce journal rapporte non seulement la pression à Berchtesgaden mais aussi le fait que pendant plusieurs jours après, l'accusé Keitel et l'Amiral Canaris établirent un plan pour faire usage de la pression militaire afin, manifestement, de forcer le président Miklas d'Autriche à ratifier l'accord. Onnotera que l'approbation du président Miklas était nécessaire pour ratifier l'accord de Berchtesgaden, c'est à dire concernant la nomination de Seyss Inquart comme ministre de l'Intérieur et de la Sécurité.

Ainsi, les conspirateurs nazis maintinrent la pression militaire avec des menaces d'invasion , mais quelques jours après afin de produire l'effet désiré sur le Présidant Miklas.

Je cite le journal du général Jodl , 11 et 14 février 1938. Le 11 février il écrivait :

" Le soir et le 12 février, le général K (Keitel) avec

H0445 - 0021

" le général Von Reichenau et Sperrle à Obersalzberg. Schusch-
" nigg avec G. Schmidt sont sous une pression encore plus forte
" militaire et politique. A 23 Heures Schussnigg signe le pro-
" cès verbal.

" 13 février; L'après-midi, le général K (Keitel)
" demande à l'Amiral C (Canaris) et à moi-même de venir dans
" ses appartements. Il nous dit que la pression militaire, empê-
" chant une action militaire devrait être maintenue jusqu'au
" 15. Les propositions pour ces manoeuvres décevantes sont es-
" quissées et soumises au Fuhrer par téléphone pour obtenir son
" approbation.

" 14 février - A 2 h 40, l'accord du Fuhrer arrive.
" Canaris alla à Munich au service VII sontre espionnage et fit
" mettre en vigueur différentes mesures. L'affet fut rapide et
" fort. En Autriche on crée l'impression que l'Allemagne entre-
" prend des mesures militaires sérieuses. "

Les propositions pour ces mesures trompeuses rapportées par l'accusé Jodl sont établies dans le document 1775 PS, document allemand capturé, que je donne en preuve comme pièce des Etats Unis 73. Les propositions sont signées par l'accusé Keitel. Sous sa signature paraît une note, approbation par le Fuhrer des propositions. (Dans le document original, cette note est écrite au crayon). Les rumeurs que Keitel proposait pour l'intimidation de l'Autriche sont très interessantes à lire. Je cite les 3 premiers paragraphes des ordres suggérés :

" 1 Ne pas prendre de véritables mesures dans l'armée ou à la Luftwaffe. Pas de mouvements de troupes ou de changements.

" 2 Répandre des nouvelles fausses mais croyables qui
" pourraient mener à la conclusions de mesures militaires sontre
" l'Autriche

H0445 - 0022

a/ par des hommesVen Autriche.

b/ par notre personnel à la frontière;

" personnel de douane

c/ par des agents voyageurs

" 3 De telles nouvelles pourraient être

a/ les permissions auraient été sus-

" pendues dans le secteur VII A.K.

b/ le matériel roulant est rassemblé

" à Augsbourg, Munich et à Regensburg

c/ le major militaire Muff, attaché

" militaire à Vienne a été rappelé pour une conférence à Berlin.

" (De fait, c'est la cas) "

Ce qui me rappelâ un avocat de chez moi qui arguait et disait toujours : par hasard, c'est la vérité.

" d/ Les postes de police de la fron-

" tière autrichienne ont rappelé des renforts

e/ les officiers des douanes font

" des rapports sur les manoeuvres imminentes des brigades de

" montagne dans la région de Freilassing, Reichenhall et Ber-

" chtesgaden. "

Le plan total d'intimidation et de rumeur fut effectif car, en temps voulu, comme nous l'avons déjà vu dans les communiqués mentionnés, le président Miklas ratifia l'accord de Berchtesgaden qui faisait déjà par avance une Autriche nationale socialiste, puis les évènements quiculminèrent dans l'invasion allemande le 12 mars 1938.

LE PRESDIENT.- Nous ajournons pour dix minutes .

(Suspension de dix minutes)

11
H0445 - 0023

(Reprise de l'audience à 11H40)

M. ALDERMAN. - Plaise au Tribunal.

J'ai atteint le sujet des évènements qui culminèrent dans l'invasion allemande le 12 mars 1938. Et d'abord le Plébiscite et les préparations pour les Nationaux Socialistes à la fois allemands et autrichiens. Le lendemain de sa nomination en tant que Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité de l'Autriche, Seyss Inquart prit l'avion pour Berlin pour une conférence avec Hitler.

Je demande au Tribunal de tenir pour acquises des preuves du documents du communiqué allemand sur la visite de Seyss Inquart à Hitler comme il apparait dans le Dokumente Der Deutschen Politik, Vol 6-1 Page 128 n° 21 C, dont une copie sera trouvée dans notre Document 2484 PS.

Le 9 mars 1938, 3 semaines après que Seyss Inquart eut reçu la charge de la police d'Autriche et ait été en état de diriger les opérations des nationaux socialistes en Autriche - trois semaines après que les Nazis commencent à exploiter leur nouveau prestige et leurs positions avec ce qu'elles portaient de victoires futures - Schussnigg fit une déclaration importante.

Le 9 mars 1938, Schussnigg annonça qu'il établirait un plébiscite dans toute l'Autriche le dimanche suivant 13 mars 1938. La question soumise dans ce plébiscite était, et je cite

" Etes-vous pour une Autriche indépendante et sociale " une Autriche chrétienne allemande et unifiée.".

Un oui, une réponse affirmative à cette question était certainement compatible avec l'accord fait avec le gouvernement allemand le 11 juillet 1936 et exécuté à Berchtesgaden le 12 fév. 1938. De plus, depuis longtemps, les Nazis avaient exigé un plébiscite sur la question de l'Anschluss.

H0445-0024

B I

II.45 à I2.30

Depuis longtemps les nazis avaient exigé un plébiscite sur la question de l'Anschluss, mais apparamment les nazis appréciaient la vraisemblance d'un vote affirmatif puissant sur la question posée par Schuschnigg dans le plébiscite , et ils ne pouvaient tolérer la possibilité d'un tel vote de confiance par le gouvernement Schuschnigg . En tous cas, comme les évènements le prouvèrent , ils saisirent cette occasion pour renverser le gouvernement autrichien . Quoique le plébiscite ne fut pas annoncé avant la veille du 9 Mars, l'organisation nazie en eut connaissance avant ce jour là , les nazis décidèrent qu'il leur fallait demander à Hitler ce qu'ils devaient faire au sujet de leur situation, c'est à dire la question des nazis autrichiens , et ils préparèrent une lettre de protestation contre le plébiscite de Seyss-Inquart à Schuscnigg , en attendant l'approbation d'Hitler Seyss-Inquart ferait semblant de négocier avec Schuschnigg sur les détails du plébiscite .

Ce renseignement est contenu dans le rapport du Gauleiter Rainer au commissaire du Reich Bruekel , transmis à Seyss-Inquart et qui a été déjà pris comme preuve , document 8I2 USA 6I .

Je cite brièvement la page 7 du texte anglais , le paragraphe commençant la page II de l'original allemand

" "Le Landesleitung eut connaissance du plébiscite projeté, par des services d'information illégitimes , le 9 mars I938 à IO heures du matin . A la séance qui suivit Seyss-Inquart expliqua qu'il n'en avait eu connaissance que depuis quelques heures mais qu'il ne pouvait en parler parce qu'il avait donné sa parole d'honneur de garder le silence sur ce sujet , mais durant les conversations, il nous fit comprendre que les renseignements illégaux que nous avions reçus, étaient fondés sur la vérité et que devant cette nouvelle situation, il avait coopéré avec la Landesleitung dès le début .

H0445 - 0025

Klausner Jury, Rainer, Globocnick et Seyss-Inquart étaient présents aux premières conversations qui durent lieu à IO heures du matin . On décida là d'abord que le Fuhrer devait être informé immédiatement , ensuite, que l'occasion pour le Fuhrer d'intervenir devrait lui être donnée par le moyen d'une déclaration officielle faite par le ministre Seyss-Inquart à Schuschnigg, et 3° Seyss-Inquart devait négocier avec le gouvernement jusqu'à ce que des instructions claires et des ordres fussent reçus du Fuhrer Seyss-Inquart et Rainer composèrent une lettre à Schuschnigg et une seule copie de cette lettre fut portée au Fuhrer par Globocnick qui prit l'avion pour aller le voir l'après midi du 9 Mars I938 .

Les négociations avec le gouvernement ne réussirent pas . C'est pourquoi ils reçurent des ordres de Seyss-Inquart en accord avec les instructions du Fuhrer .

Le IO Mars toutes les préparations pour les actions révolutionnaires futures avaient déjà été faites et les ordres nécessaires donnés à tous les chefs d'unités .

Dans la nuit du IO au II mars Globocnick revint de chez le Fuhrer avec la déclaration que le Fuhrer donnait au Parti nazi autrichien liberté d'action et qu'il l'aiderait dans tout ce qu'il ferait . Puis vint la véritable préparation de l'Allemagne pour une invasion et l ' usage de la force . Lorsque la nouvelle du plébiscite atteignit Berlin, une grande activité commença . Hitler, comme l'Histoire le sait, était décidé à ne pas tolérer le plébiscite . Par conséquent il appela ses conseillers militaires et ordonna la préparation de l'entrée en Autriche . Du côté diplomatique, il commença par écrire une lettre à Mussolini, indiquant pourquoi il allait entrer en Autriche . En l'absence de l'accusé Ribbentrop qui était retenu temporairement à Londres, l'accusé von Neurath s'occupa des questions du Ministère des Affaires étrangères .

H0445 - 0026

"Les notes du général Jodl donnent le rapport suivant de l'activité à Berlin : Je cite ce qu'il dit le IO Mars .

"Par surprise et sans consulter ses ministres, Schuschnigg ordonna un plébiscite pour le dimanche I3 mars qui donnerait une majorité importante aux légitimistes, en l'absence d'un plan ou d'une préparation 7/. Le Fuhrer était décidé à ne pas le tolérer . Le même soir du 9 au IO mars, il fit appeler Goering . On rappelle le général von Reichenau du Comité olympique du Caire, on ordonne au général von Schubert de revenir, ainsi qu'au ministre Glaise-Horstenau qui est avec le chef de district gauleiter ~~du Caire~~ . dans le Palatinat . Le général Keitel communique les faits à I heure 45 . Il va à la Chancellerie du Reich à IO heures Je suis, à IO heures I5, selon le désir du général pour lui donner le vieux document .

A I3 heures le général Keitel fit au chef de l'Etat-major des opérations et à l' amiral Canaries
Ribbentrop est retenu à Londres . Neurath prend possession du Ministère des Affaires étrangères . Le Fuhrer désire transmettre un ultimatum au cabinet autrichien . Une lettre personnelle est envoyée à Mussolini dans laquelle on développe les raisons pour lesquelles le Fuhrer est forçé d'agir .

I8heures 30, ordre de mobilisation est donné au commandant de la Huitième armée , camp régional 3, corps d'armée 7 et 8 sauf les armées de réserve .

Il faut remarquer ici que l'accusé von Neurath était à cette heure critique le ministre des Affaires étrangères En Février l'accusé Ribbentrop était devenu ministre des Affaires étrangères et von Neurath était devenu Président du Conseil de Cabinet secret , mais à cette heure critique de politique étrangère l'accusé Ribbentrop était à Londres s'occupant des conséquences diplomatiques de l'invasion au-

H0445 - 0027

trichienne en tant que Ministre des Affaires étrangères , action comprenant la mobilisation, l'usage de la force armée et la menace d'ôter leur indépendance aux pays avoisinants, von Neurath reprit son ancien poste dans la conspiration nazie

Je produis maintenant comme preuve le document 702 USA 74 capturé aux Allemands , très secret, directives du commandement suprême des forces armées II Mars I938 .

Ces directives d'Hitler portant les initiales des accusés Jodl et Keitel établissaient les intentions politiques et militaires d'Hitler . Je cite les paragraphes I, 4 et 5 des Directives :

"Le Commandement Suprême des fordes armées , avec des initiales , se référant à l'opération, en tout 30 copies dont ceci est la onzième , très secret :

"I° Si d'autres mesures n'ont pas de succès, j'ai l'intention d'envahir l'Autriche avec des forces armées pour établir des conditions constitutionnelles et empêcher d'autres attentats contre la population pro-allemande .

" § 4 : Les forces armées et de l'aviation qui doivent être engagées dans cette opération doivent être prêtes pour l'invasion ou prêtes à l'action à partir du I2 mars I938 à midi, au plus tard . Je me réserve le droit de donner la permission pour traverser ou voler au-dessus de la frontière et de décider le moment de l'invasion .

" § 5 : La conduite des troupes doit donner l'impression que nous ne voulons pas faire une guerre contre notre nation soeur . Il est de notre intérêt que toute opération soit exécutée sans violence mais sous la forme d'une entrée pacifique souhaitée par la population . Par conséquent, toute provocation doit être évitée , si cependant on rencontre de la résistance, elle doit être brisée impitoyablement par la force des armes ."

Je produis aussi comme preuve, le document N° 4 allemand, USA 73, instructions N° I, Directives II Mars I938

H0445 - 0028

C'était une directive qui en renforçait d'autres promulguées par Jodl, et qui s'exprimait ainsi (toujours très secret) 40 copies dont celle-ci est la 6e . Instructions spéciales N° I au Commandement suprême des forces armées . Notre police envers la Tchécoslovaquie et les troupes italiennes ou les unités de milice sur le sol Autrichien .

"I° Si les troupes ou unités de milice Trécoslovaques sont rencontrées en Autriche , il faut les considérer comme ennemis .

"2°) Les italiens doivent être traités partout comme des amis, étant donné que Mussolini a déclaré se désintéresser de la solution de la question autrichienne . Le c chef commendant suprême des forces armées, par ordre de Jodl ".

Puis les véritables évènements du II Mars en Autriche . Ces évènements du II Mars I938 en Autriche sont contenus dans deux comptes-rendus séparés mais ils diffèrent par le d étail, étant donné les mots précis utilisés et les temps employés , cependant ils corroborent pratiquement) totalement . Nous pensons qu'il est utile pour le Tribunal d'avoir devant lui un compte-rendu relativement complet de la façon dont le gouvernement allemand le II mars I938 priva l'Autriche de sa souveraineté . Je donnerai d'abord le compte-rendu des évènements qui se sont passés en Autriche , donnés par les nazis autrichiens, document 8I2 PS.USA.6I rapport du gauleiter Rainer au Reich commissaire Buerckel. Je lirai à partir de la page 8 de la version anglaise, pour l'interprète allemand je suivrai le cas I le cas 2, le cas 3 après la phrase : Seyss-Inquart prit part à ces réunions avec les gauleiters .

"Le Vendredi II mars, le ministre Glaise Horsthenau arriva à Vienne après sa visite au Fuhrer . Après avoir parlé avec Seyss-Inquart, il alla voir le Chancelier . A

H0445-0029

IIheures 30 le Landsleitung tint une réunion à laquelle assistaient Klausner, Rainer, Globocnick, Jury, Seyss-Inquart, Glaise-Horsthenau, Fishboeck et Muhlmann . Le Docteur Seyss-Inquart rapporta ses conversations avec Schuschnigg, conversations qui se terminèrent par le rejet de la proposition des deux ministres .

"En ce qui concerne la proposition de Rainer, von Klausner ordonna que le gouvernement autrichien reçut un ultimatum expirant à I4 heures et signé par des chefs politiques importants , parmi lesquels les deux ministres et les conseillers d'Etat Fishboeck et Jury pour l'établissement d'une date de vote dans les 3 semaines, avec un vote libre et secret en accord avec la Constitution .

"Sur la base de preuves écrites que Glaise-Horstenau avait apportées avec lui, un tract devant être imprimé en millions d'exemplaires et un télégramme adressé au Fuhrer pour l'appeler à l'aide, furent préparés .

Klausner plaça le commandement des actions politiques dans les mains de Rainer et de Globocnik. Schuschnigg convoqua une réunion de tous les ministres pour 2 heures . Reiner s'entendit avec Seyss-Inquart pour que lui, Rainer envoya le télégramme au Fuhrer et fit une proclamation à la population, à 3 heures , et en même temps il agissait de façon à prendre le pouvoir, à moins qu'il ne reçoive des nouvelles de la réunion du conseil des Ministres, avant cette heure . Pendant ce temps toutes les mesures avaient été prises . A 2h I/2 Seyss-Inquart téléphona à Rainer et l'informa que Shhuschnigg était incapable de supporter la pression politique et qu'il avait fait remettre le plébiscite mais qu'il avait refusé d'en faire un autre et qu'il avait convoqué d'importantes forces de police pour maintenir l'ordre Rainer demanda si les deux ministres avaient démissionné, Seyss-Inquart répondit : non . Rainer en avisa la Reichskanzlie par l'intermédiaire de l'ambassade d'Allemagne et reçut

H0445 - 0030

une réponse deGoering par le même canal que le Fuhrer ne voulait pas accepter de solutions partielles et que Schuschnigg devait démissionner . Seyss-Inquart en fut informé par Globocnick et Muhlmann . Il y eut des conversations entre Seyss-Inquart et Schuschnigg à la suite desquelles Schuschnigg donna sa démission .Seyss-Inquart demanda à Rainer quelles mesures le Parti avait l'intention de prendre . Rainer répondit : Rétablissement du gouvernement de Seyss-Inquart , légalisation du Parti et appel de SS et des SA comme auxiliaires des forces de police . Seyss-Inquart promit que ces mesures seraient prises mais bientôt vint la nouvelle que tout risquait d'être compromis par suite de la résistance du Président Miklas . Cependant l'ambassade allemande envoya l'information que le Fuhrer s'attendait à l'établissement d'un gouvernement Seyss-Inquart avec une majorité nationale , la légalisation du Parti et la permission pour la légion, (légion autrichienne en Allemagne) de rentrer ,, le tout avant I9h30 sans quoi les troupes allemandes franchiraient la frontière à 20 heures . A I7 heures, Rainer et Globocnick accompagnés de Muhlmann se rendirent au bureau du Chancelier pour exécuter ces ordres .

"Situation : Miklas négociait avec Ender pour la création d'un gouvernement qui comprendrait des blancs, des rouges et des nationaux-socialistes et proposait le poste de vice-chancelier à Seyss-Inquart . Ce dernier rejeta cette proposition et dit à Rainer qu'il lui était impossible de négocier personnellement étant donné qu'il était lui-même impliqué et que par conséquent une situation politique faible et désagréable pouvait en résulter . Rainer négocia avec Zernette , le directeur du cabinet Huber, Guide Schmidt Glaise-Horstenau, le conseiller de légation Stein, l'attaché militaire général Muffe, et le Gruppenfuehrer Keppler (dont le nom réapparait souvent) qui était arrivé sur ces entrefaites , négociaient déjà . A 7 heures du soir Seyss-Inquart

H0445 - 0031

reprit les négociations . Situation à 7 h30, refus entêté de Miklas de nommer Seyss-Inquart comme chancelier , appel au monde au cas d'une invasion allemande .

"Le gruppenfuehrer Keppler expliqua que le Fuhrer n'avait pas encore de raison urgente pour une invasion. Cette raison doit d'abord être créée . La situation à Vienne et dans la campagne est très dangereuse . On craint que des émeutes n'éclatent incessamment parce que Rainer a donné l'ordre à tout le Parti de manifester . Rainer proposa de s'emparer du Palais du gouvernement afin d'obliger le gouvernement à se reformer . Cette proposition fut rejetée par Keppler mais Rainer la mit à exécution après en avoir discuté avec Globocnick . Après 8 heures du soir les SA et les SS entrèrent et occupèrent le palais du gouvernement et toutes les positions importantes de la ville de Vienne . A 8 h 30 Rainer avec l'assentiment de Klausner, ordonna à tous les Gauleiters d'Autriche de prendre le pouvoir dans les 8 gaus d'Autriche, avec l'aide des SS et des SA , et les instructions qu'il fallait dire à tous les représentants du gouvernement qui essaieraient de résister , que tout ceci avait lieu par ordre du chancelier Seyss-Inquart .

"C'est ainsi que l'émeute éclata et son résultat fut l'occupation complète de l'Autriche en trois heures et la prise de possession de tous les postes importants par le Parti .

"La prise du pouvoir fut l'oeuvre du Parti aidé par la menace d'invasion du Fuhrer et la situation légale de Seyss-Inquart dans le gouvernement . Le résultat national de la prise du gouvernement par Seyss-Inquart fut dû d'une part à la prise du pouvoir par le parti et d'autre part à la politique efficace de Seyss-Inquart sur son territoire, mais les deux facteurs peuvent être considérés seulement en relation avec la décision du Fuhrer . le 9 mars I938 de résoudre le problème autrichien dans n'importe quelles circonstances et les ordres donnés en conséquente par le Fuhrer

H0445 - 0032

Nous avons un autre document qui nous permet de revivre virtuellement les évènements du II Mars I938 , de la manière la plus vivante et la plus intéressante . Grâce à la prudence de l'accusé Goering et de l'organisation de sa Luftwaffe, nous avons un très intéressant document officiel des quartiers généraux de la Luftwaffe dont le titre est : Geheime Reichsache, très secret . La première lettre est timbrée Reichsluft Fartministerium Forschungsamt . Elle est dans une chemise allemande caractéristique sur le dos de laquelle on peut lire : Conversations sur l'Autriche . La couverture à l'intérieur porte des écritures allemandes que j je demande à l'interprète de lire , qui me paraissent : archives secrètes, Berlin, Conversations sur le cas de l'Autriche

Je produis ce document dans le dossier original, tel qu'il a été trouvé au Ministère de l'Aviation , il porte le N° 2949 PS. USA 76 et en le produisant, je me rappelle le cri de Job : "Oh que mesennemis écrivent un livre !"

La lettre d'entête de ce document signée par des membres de l'organisation des recherches dans le Ministère de l'Air, et adressée à l'accusé Goering, dit en substance : "Au généralfeldmaréchal . Ci-joint copie de vos conversations téléphoniques ."

Manifestement l'accusé a voulu garder un rapport des conversations téléphoniques qu'il a eues avec des personnages importants concernant le cas de l'Autriche , et des copies lui en étaient fournies par son service de recherches . La plupart des conversations rapportées dans ce livre furent des conversations de Goering, sauf une d'Hitler . Nous avons marqué ces conversations téléphoniques au crayon avec des lettres pour les identifier, de A à Z et même à AA . Onze de ces conversations concernent ce cas . Toutes ont été traduites, miméographiées et sont contenues dans le livre de documents donné à la défense . Nous possédons la totalité de ces conversations téléphoniques .

H0445 - 0033

Un compte-rendu très étendu et très intéressant peut être donné d'après des citations de ces conversations . En voici des copies . Le premier groupe de la partie A de ce dossier eut lieu entre le field-maréchal Goering qui était désigné par la lettre F, pour feld-maréchal, et Seyss-Inquart qui était désigné par : S . La transcription faite par le service de Recherches du Ministère de l'Aitr, est en partie dans la langue de ces deux personnes et en partie est un résumé des conversations actuelles . Je cite la partie A de ce dossier et étant donné la nature corroborée de cette transcription, je me propose de citer cette conversation dans sa totalité :

"F: Comment allez-vous Docteur ? Mon beau frère est-il avec vous ?

"S : Non .

Ensuite la conversation prit à peu près le tour suivant :

"F Comment vont vos affaires ? Avez-vous démissionné, ou avez-vous des nouvelles ?

" S: Le Chancelier a annulé les élections pour dimanche et par suite il a mis Seyss-Inquart et les autres dans une situation difficile . En plus de l'annulation des élections d'autres mesures de précaution ont été prises parmi lesquelles, le couvre-feu à 8 heures .

"F, répondit qu'à son avis les mesures prises par Schuschnigg n'étaient pas du tout satisfaisantes . Il ne pouvait encore se compromettre, mais Goering prendrait bientôt position clairement . En annulant les élections il voyait un retard mais non un changement de la situation faite par l'attitude du Chancelier Schuschnigg en brisant les accords de Berchtesgaden .

Puis, une conversation eut lieu entre Goering et le Fuhrer . Goering téléphona ensuite à Seyss-Inquart à

I5h I5

H0445 – 0034

"Goering dit à Seyss-Inquart que si Berlin n'acceptait pas la décision prise par le Chancelier Schuschnigg depuis qu'il ne jouissait plus de la confiance de notre gouvernement parce qu'il avait rompu les accords de Berchtesgaden et par conséquent qu'il est impossible d'avoir confiance en ses actes futurs . Par conséquent, le ministre national Seyss-Inquart et les autres ont reçu l'ordre de donner immédiatement leur démission au Chancelier , et en même temps de demander au Chancelier de démissionner .

Goering ajouta que si au bout d'une heure aucun rapport n'était parvenu, on en conclurait que Seyss-Inquart se trouvait dans l'impossibilité de téléphoner . Cela signifierait que ces Messieurs avaient donné leur démission . On dit à Seyss-Inquart d'envoyer un télégramme au Fuhrer, comme convenu . Comme conséquence une commission donnée immédiatement par le Président Fédéral à Seyss-Inquart, pour former un nouveau cabinet, suivrait la démission de Schuschnigg .

Vous voyez donc, qu'à 2 h 45 Goering avait dit à Seyss-Inquart, par téléphone que ce n'était pas suffisant pour Schuschnigg d'annuler les élections, et 20 minutes plus tard il téléphonait à Seyss-Inquart de déclarer que Schuschnigg devait démissionner . C'était le second ultimatum Lorsqu'une heure plus tard, il fut avisé que Schuschnigg avait démissionné , il signala qu'il était nécessaire d'avoir Seyss-Inquart à la tête du Cabinet .

Dois-je continuer ?

LE PRESIDENT.- Je crois qu'il vaut mieux suspendre l'audience et la reprendre à 2 heures .

L'AUDIENCE EST SUSPENDUE .

-:-:-:-

150
7
D

L. 1

14 h. - 14 h. 55

29 nov 144

H0445 - 0035

- LA SEANCE EST REPRISE A 14 HEURES -

M. ALDERMAN - Plaise au Tribunal - Une heure plus tard, après la conversation entre Goering et Seys-Inquart dont j'ai parlé ce matin, l'accusé Goering téléphona à Dobrowski, à l'Ambassade allemande à Vienne. J'ai ici des références concernant la conversation téléphonique et qui sont marquées comme coéation : P/P - à la page 2, partie C du document 2.949 PS.

Au cours de cette conversation, en premier lieu, l'accusé Goering s'inquiéta de la question de savoir si le parti nazi et toutes ses formations devaient être définitivement légalisés, et ceci de façon rapide. Je cite ce que je lis dans la page 2 du procès-verbal :

"Goering - Maintenant, pour continuer, le parti a-t-il définitivement été légalisé ?

" Dobrowski - Mais ce n'est même pas nécessaire d'en discuter.

M. LE PRESIDENT - Je demande à l'officier du Tribunal de vérifier que toutes les fenêtres du Tribunal soient fermées. Bien, Mr Alderman, continuez.

M. ALDERMAN -

"Goering - Avec toutes les organisations ?

"Dobrowski - Avec toutes les organisations à l'intérieur de ce pays.

"Goering - En uniforme ?

"Dobrowski - En uniforme.

"Goering - Bien.

"Dobrowski attire l'attention de son interlocuteur sur le fait que les S.A. et les S.S. sont déjà en service depuis une demi-heure, ce qui signifie que tout va bien.

H0445-0036

En outre, Goering déclara que le Cabinet autrichien doit être formé d'ici 19 heures 30, et il transmit des instructions à remettre à Seys-Inquart, quant aux personnes qui devaient être nommées dans le Cabinet. Je cite la page 3 du texte anglais du procès-verbal de cette conversation.

"Goering - Oui, et d'ici 7 heures 30, il doit aussi parler avec le Führer au sujet du Cabinet. Keppler vous apportera les noms. Il y a une chose que j'ai oubliée : FISHBECK doit avoir le département de l'Economie et du Commerce.

"Dabrowski - Voilà qui est entendu.

"Goering - Kaltenbrenner doit avoir le département de la Sécurité, et Darre doit avoir les Forces Armées. L'armée autrichienne doit être placée sous les ordres de Seys-Inquart lui-même, et vous êtes déjà au courant en ce qui concerne le déparement de la justice.

"Dabrowski - Oui, oui.

"Goering - Donnez-moi le nom.

"Dabrowski - Eh bien, votre beau-frère, n'est-ce pas exact ?

(c'est-à-dire Hubert, le beau-frère de l'accusé Goering.)

"Goering - C'est exact. Et puis aussi W

Environ vingt minutes plus tard, à 17 heures 26, Goering apprit que Miklas, le Président, refusait de nommer Seyss-Inquart comme chancelier et il donna des instructions quant à l'ultimatum qui devait être transmis à Miklas. Je cite l'un des extraits de la conversation téléphonique dans la partie "E" du dossier, la partie marquée R/R, page 1 et 2 de la partie "E" :

"Goering - Souvenez-vous maintenant de ce qui suit : Entrez immédiatement en contact avec le Lieutenant-Général

H0445-0037

14h. - 14 h.55

MUFF et dit au Président Fédéral que si les conditions qui vous sont connues, ne sont pas immédiatement acceptées, les troupes qui sont déjà postées à la frontière, ou qui s'avancent vers la frontière, pénétreront cette nuit tout le long de la ligne, et l'Autriche cessera d'exister. Le Lieutenant Général MUFF doit aller avec vous et exiger d'être admis immédiatement à une Conférence . Je vous en prie, apprenez nous immédiatement la position prise par MIKLAS. Dites-lui que ce n'est plus maintenant le moment de plaisanter, précisément à cause du faux rapport que nous avons reçu, avant que l'action ne soit retardée, et maintenant la situation est telle que cette nuit l'invasion commencera, de tous les coins de l'Autriche. L'invasion sera arrêtée et les troupes seront retenues à la frontière, seulement si nous apprenons d'ici sept heures trente, que MIKLAS vous aconfié le poste de Chancelier Fédéral."

(Suit ici dans le procès-verbal une phrase qui est interrompue) :

" MUFF. (je suppose que cela signifie Lieutenant-Général MUFF) - Peu importe ce qu'il en est. La restauration immédiate du Parti avec toutes ses organisations...

(et ici encore une interruption dans le procès-verbal) ... et ensuite lancez un appel à tous les Nationaux-Socialistes d'un bout à l'autre du pays. Maintenant ils devraient être tous dans la rue, de sorte que, souvenez-vous en, un rapport doit être donné d'ici sept heures trente. Le Lieutenant-Général MUFF est censé vous accompagner. Je l'en informerai immédiatement. Si MIKLAS ne peuvait comprendre ceci dans l'espace de quatre heures. Nous le forcerons à le comprendre en quatre minutes."

...

H0445 - 0038

Une heure plus tard, à dix-huit heures vingt huit, GOERING eut une conversation téléphonique, fréquemment interrompue avec KEPPLER, et MUFF , et SEYSS-INQUART. Lorsqu'il dit à KEPPLER que MIKLAS avait refusé de nommer SEYSS-INQUART, GOERING dit (je lis ici la parti H à un tiers de la page environ)

" GOERING - Eh bien il faut que SEYSS-INQUART le force à démissionner. Remontez à nouveau et dites-lui clairement que SEYSS-INQUART (c'est-àdire S.I.) fera appel à la Garde National-Socialiste, et que dans cinq minutes les troupes envahiront le pays sur mon ordre."

Après une interruption, SEYSS-INQUART va au téléphone et informe l'accusé GOERING que MIKLAS se cramponnait encore à son ancien point de vue, bien qu'une nouvelle personne soit entrée pour s'entretenir avec lui, et qu'il y aurait une réponse définitive d'ici dix minutes. La conversation se poursuit comme suit :

(je cite ici la page 2 de la partie H au milieu de la page environ)

"GOERING - Ecoutez, j'attendrai encore quelques minutes de plus, jusqu'à ce qu'il revienne, et enfin à ce moment là, prévenez-moi par une conversation éclair, à la Chancellerie du Reich comme d'habitude, mais il faut que ce soit vite fait. Je ne peux guère justifier cela en réalité, je n'ai pas le droit de le faire. Si cela ne peut être fait, alors, il faut que vous preniez le pouvoir, n'est-ce pas ?

" SEYSS-INQUART - Eh bien je vois, dans ce cas, nous serons prêts.

" GOERING - Appelez-moi par la voie éclair. "

En d'autres termes, GOERING et SEYSS-INQUART étaient tombés d'accord pour un plan d'action, où il fallait que SEYSS-INQUART prenne le pouvoir, si MIKLAS restait obstiné. Le plan qui avait déjà été discuté, appliquait l'usage,

...

H0445 - 0039

tant des forces nationales socialistes en Autriches, que des troupes allemandes traversant la frontière. Plus tard dans la nuit, GOERING et SEYSS-INQUART eurent une autre conversation, vers vingt heures environ. C'était après le temps d'expiration de l'ultimatum. SEYSS-INQUART dit à GOERING que MIKLAS rèfusait toujours de nommer SEYSS-INQUART comme Chancelier. La conversation continua alors comme suit :

(je cite la partie de ce document)

" GOERING - O.K. (....

(quel est le mot allemand pour O.K. , c'est "schön" - c'est-à-dire "beau")

" ... je donnerai l'ordre de pénétrer dans le pays et vous assurez, vous, que vous prenez le pouvoir. Faites savoir aux dirigeants ce que je vais vous dire maintenant : quiconque s'apprête à résister ou à organiser la résistance, sera immédiatement soumis à un jugement par Cour Martiale, la Cour Martiale, de nos troupes d'invasion. Est-ce bien clair ?

"SEYSS-INQUART - Oui.

"GOERING - Y compris les personnalités dirigeantes, cela ne fera aucune différence.

"SEYSS-INQUART - Oui. Ils ont donné l'ordre de n'élever aucune résistance.

"GOERING- Oui cela n'aura aucune importance, le Président Fédéral ne vous a pas autorisé, et ceci aussi peut être considéré comme un acte de résistance.

"SEYSS-INQUART - Oui.

"GOERING - Bon. Maintenant vous êtes officiellement autorisé.

"SEYSS-INQUART - Oui.

"GOERING - Eh bien bonne chance. Heil HITLER !

On me dit que j'ai dit que cette conversation avait eut lieu à onze heures, c'est à vingt heures, le soir.

H0445 - 0040

Il est très intéressant pour moi de constater que lorsque l'accusé GOERING faisait des projets pour envahir un peuple voisin, il avait l'intention d'accuser d'autres hommes de crimes de guerre, et à les traduire devant des Cours Martiales. C'est un précédent. Il avait l'intention de traduire devant des Cours Martiales des personnalités éminentes.

Voilà ce qui concerne les conversations relatives aux plans d'action pour la prise du pouvoir. Rien d'autre d'important ne fut dit sur ce sujet par téléphone, au moins dans la mesure où ces procès-verbaux peuvent nous l'indiquer. Mais il y eut un autre évènement historique qui fut discuté par téléphone. Je fais allusion au fameux télégramme que Dr SEYSS-INQUART envoya au Gouvernement allemand, demandant au Gouvernement allemand d'envoyer des troupes en Autriche pour l'aider à réprimer tout désordre. Une conversation eut lieu à 20 heures 48, cette-nuit là entre GOERING et KEPPLER dans les termes suivants :

(je lis la page 1 de la partie "L")

"GOERING - Eh bien, je ne sais pas encore. Ecoutez : le principal, c'est que INQUART doit prendre tous les pouvoirs du Gouvernement, et qu'il fasse occuper les stations de radio.

"KEPPLER - Eh bien, nous représentons le Gouvernement, maintenant ?

"GOERING - Oui, c'est cela. Vous êtes le Gouvernement. Ecoutez bien. Le télégramme suivant devrait être envoyé ici par SEYSS-INQUART. Prenez note. Je cite : "Le Gouvernement provisoire Autrichien qui, après la démission du Gouvernement SCHUSCHNIGG, considère qu'il est de son devoir d'établir la paix et l'ordre en Autriche, et envoie au Gouvernement allemand la prière urgente de le soutenir dans sa tâche, et de l'aider à éviter toute effusion de sang. Dans ce but, il de-

H0445-0041

mande au Gouvernement allemand d'envoyer des troupes allemandes aussitôt que possible.

"KEPPLER - Oui, eh bien, les S.A. et les S.S. parcourent les rues, mais tout est calme."

" M. LE PRESIDENT - Avez-vous dit "calme" ?

M. ALDERMAN - Oui, "calme".

M. LE PRESIDENT - Dans mon exemplaire, il y a "rapide"

M. ALDERMAN - Ce n'est qu'une erreur typographique. C'est "calme" qu'il faut lire.

"Tout s'est écroulé en ce qui concerne les Unions Professionnelles. Maintenant, parlons d'envoyer des troupes allemandes pour rétablir l'ordre."

Qu'avait-on besoin encore d'autre chose, puisque les S.A. et les S.S. circulaient dans les rues ? Et quelques minutes plus tard, la conversation continua comme suit :

(Je cite la page 2 de la partie L.)

"GOERING - Alors, nos troupes franchiront la frontière aujourd'hui .?"

"KEPPLER - Oui.

"GOERING - Eh bien, il faut qu'il envoie le télégramme aussitôt que possible.

"KEPPLER - Bien, envoyez le télégramme à SEYSS INQUART, à dans le bureau de la Chancellerie Fédérale.

"GOERING - S'il vous plaît, montrez lui le texte du télégramme, et dites-lui que nous le lui demandons. Eh bien, il n'a même pas besoin d'envoyer le télégramme, tout ce qu'il a besoin de faire est de dire qu'il est d'accord.

"KEPPLER - Oui.

"GOERING - Appelez-moi ou bien chez le Fuhrer, ou bien à mon domicile, et bonne chance. Heil HITLER !

" Naturellement, il n'avait même pas besoin de lui envoyer le télégramme, puisque c'est GOERING lui-même qui

H0445 - 0042

l'a écrit, ce télégramme, et par conséquent, il l'avait déjà en mains !

(Rires)

On se souviendra que dans la première conversation (partie A) qui eut lieu à trois heures cinq de l'après-midi, GOERING avait demandé à SEYSS-INQUART d'envoyer le télégramme convenu. Mais maintenant, la question était si urgente que GOERING dictait la rédaction exacte du télégramme par téléphone, et une heure plus tard, à 2I heures 54, une conversation entre le Dr DIETRICH à Berlin et KEPPLER à Vienne, eut lieu comme suit :

(Je cite un extrait de la partie M .)

"DIETRICH - J'ai besoin du télégramme d'urgence,.

"KEPPLER - Dites au Général Feld Marshall que SEYSS-INQUART est d'accord.

"DIETRICH - C'est merveilleux. Merci.

"KEPPLER - Ecoutez la radio, on y donnera les nouvelles.

"DIETRICH - Quel poste ?

"KEPPLER - Vienne.

"DIETRICH - Donc SEYSS-INQUART est d'accord.?

"KEPPLER - Yawohl .

Ensuite, vient l'ordre proprement dit d'envahir l'Autriche, Les communications avec l'Autriche étaient maintenant suspendues mais la machine militaire allemande, avait été mise en mouvement. Pour démontrer cela, je dépose maintenant comme preuve un document saisi (C I82) que nous déposons comme document U.S.A. 77 Il s'agit des directives du II Mars I938, à 20 heures 45, du Commandement suprême des Forces Armées. Ces directives lancées par le Général JODL et signées d'HITLER, donnent l'ordre d'envahir l'Autriche; étant donné qu'on n'a pas obéi à l'ultimatum allemand. C'est le document C I82. Voilà le texte de cette directive :

....

H0445 - 0043

D/9

"Secret absolu - Berlin II Mars I938 - 20 H.45
Commandement Suprême des Forces Armées - O.K.W L I -
35 Copies - 6ème exemplaire C - in - C Navy "

Note au crayon :

" a été informé " sujet : l'opération Otto
Directive n° 2 -

" I°/ Les demandes de l'ultimatum allemand au Gouvernement autrichien, n'ont pas été acceptées.

" 2°/ Les forces armées autrichiennes ont reçu l'ordre de se retirer devant l'entreé des troupes allemandes, et éviter les combats. Le Gouvernement autrichien a cessé de fonctionner de son plein gré.

" 3°/ Pour éviter toute éffusion de sang dans les villes autrichiennes, l'entrée des forces allemandes armées en Autriche, commencera en accord avec les directives n° I, au lever du jour, le I2 Mars.

"J'espère que les objectifs fixés seront atteints, en utilisant entièrement toutes les forces, et aussi vite que possible.

"Signé : Adolf HITLER."

(Porte les initiales de JODL et peut-être aussi de Warlimont)

Et ensuite une communication assez intéressante avec Rome, pour éviter toute possibilité de désastre, car au moment précis ou HITLER et GOERING, s'étaient lancés dans cette entreprise,militaire, il y avait encore un point d'interrogation dans leur cerveau,: et c'était l'Italie.

L'Italie avait rassemblé sur la frontière italienne en I934, à l'occasion du putsch du 25 Juillet I934, des forces armées. L'Italie était par tradition, le protecteur politique de l'Autriche. Avec quel soupir de soulagement HITLER entendit à I0 h.25 du soir ce jour là ce que le prince

...

Philippe de Hesse, son Ambassadeur à Rome, lui disait : qu'il venait de rentrer du Palais de Venise, et que MUSSOLINI avait accepté toute l'affaire d'une façon très amicale. La situation ne peut vraiment être comprise qu'en relisant la conversation. Le procès-verbal de la conversation montre avec quelle excitation HITLER entendit la communication. C'est une brève conversation que je vous lirai, tout au moins dans sa première partie (Partie N) du document 2849 PS.

(Je crains que la partie N ne soit pas très claire sur le document ronéotypé. "H" représente HESSEN, et "F" le FUHRER)

"HESSEN - Je reviens à l'instant du Palazzo Venezia. Le Duce a accepté toute l'histoire d'une façon très amicale. Il vous envoie ses amitiés.

M. LE PRESIDENT - C'est la partie "N" ?

M. ALDERMAN - C'est la partie "N" mais mon document n'est pas très clair.

"... il vous envoie ses amitiés. On l'a informé de l'affaire d'Autriche. C'est SCHUSCHNIGG qui lui a donné les nouvelles. Il a dit à ce moment-là que c'était complètement impossible et que ce serait du "bluff", qu'une telle chose ne pouvait pas être faite. On lui a dit que malheureusement, c'était ainsi fait, et que cela ne pouvait plus être changé. Alors MUSSOLINI a dit que l'Autriche ne l'importait nullement.

"FUHRER - Alors, s'il vous plait, dites à MUSSOLINI que jamais je n'oublierai cela.

"HESSEN - Oui.

"HITELR - Jamais, jamais, jamais, quoi qu'il arrive. Je suis toujours prêt à conclure un accord tout à fait différent avec lui.

"HESSEN - Oui, je lui ai dit cela aussi.

"HITLER - Aussitôt que l'affaire d'Autriche aura été règlée, je serai prêt à l'accompagner dans le bien et dans le mal, peu importe.

"HESSEN - Oui, mon Fuhrer.

H0445-0045

"HITLER - Ecoutez, je conclurai n'importe quel accord. Je ne crains plus désormais la terrible position qui aurait été la nôtre, militairement, au cas où nous serions entrés en conflit. Vous pouvez lui dire que je le remercie vraiment tellement, jamais, jamais je n'oublierai cela.

"HESSEN - Oui, mon Fuhrer.

"HITLER - Je ne l'oublierai jamais, quoi qu'il arrive. Si jamais il a besoin d'une aide, ou s'il est devant un danger quelconque, il peut être convaincu que je tiendrai bon auprès de lui, quoi qu'il arrive, même si le monde entier est contre lui.

"HESSEN - Oui, mon Fuhrer."

Le Tribunal se souviendra que dans le journal de JODL est mentionné la lettre qu'HITLER avait envoyée à MUSSOLINI Elle est datée du 11 Mars. On peut la trouver dans la publication officielle du "Dokumente Der Deutschen Politik". Partie VI, Section 1, page 35, n° 24 A. Je demande au Tribunal d'accepter ceci comme preuve évidente. Vous en trouverez la traduction dans notre document 2510 PS.

Dans cette lettre, après avoir dit que l'Autriche sombrait peu à peu dans l'anarchie, HITLER écrivait (et je cite :)

"J'ai décidé de rétablir l'ordre dans ma Patrie, de rétablir l'ordre et la tranquillité, et de donner à la volonté populaire la possibilité de règler son propre destin d'une façon indiscutable, ouvertement, et de son propre chef."

(c'est la fin de la citation)

Il déclarait que ceci n'était qu'un acte d'auto-défense, et qu'il n'avait aucune intention hostile à l'égard de l'Italie. Et après l'invasion, quand HITLER se trouvait à Linz, en Autriche, il exprime sa gratitude à MUSSOLINI une fois de nous, dans le fameux télégramme dont le monde se souvient si bien. Nous avons les documents de la "Dokumente Der Deutscheb Politik" partie VI, page 135, n° 29. La traduction de notre télégramme est dans notre

H0445 - 0046

document 2.467 PS. Voilà le texte du télégramme :

"MUSSOLINI, jamais je ne vous oublierai pour cet acte."

Passons maintenant de Vienne à Berlin, ou plutôt, nous étions partis de Vienne vers Berlin et maintenant, il est peut-être bon de revenir à Vienne, juste assez longtemps pour rappeler que dans la fin de la soirée du 11 Mars, le Président MIKLAS nomma en fait l'accusé SEYSS-INQUART comme Chancelier. La radio annonça la nomination de SEYSS INQUART à 11 h. 15 du soir. Ceci est noté dans les documents de la "Dokumente Der Deutschen Politik" volume 6, 1 page 137, n° 25 A et une traduction de l'annonce radiophonique se trouve dans notre document 2465 PS.

Maintenant, il fallait encore faire quelque chose du côté de Londres, pour adoucir un peu les choses, et par conséquent, un acte encore, joué sur la scène internationale, est noté dans les transcriptions téléphoniques du Ministère de l'Air. Le Dimanche 13 Mars 1938, un jour après l'invasion, l'accusé GOERING qui est resté à Berlin chargé du Reich par HITLER - qui était parti vers sa patrie - téléphoné à l'accusé RIBBENTROP qui se trouvait à Londres. Je trouve cette conversation très édifiante, quant aux opérations effectuées par les accusés, usant, si je puis employer ~~dxxxi~~ une expression familière américaine, d'une sorte de "double jeu" pour calmer et tromper les autres Nations. Je cite l'Article 1 de la partie "W" du document 2949 PS. :

"GOERING - (parlant à RIBBENTROP) Comme vous le savez, le Fuhrer m'a confié l'administration des affaires courantes du Gouvernement Allemand (Führung der Régierungageschäfte) et par conséquent, je voulais vous tenir au courant. Il y a une joie débordante en Autriche, que vous pouvez connaître par la radio.

"RIBBENTROP - Oui, c'est fantastique, n'est-ce pas ?

"GOERING - Oui, la marche précédente en Rhénanie est compa-

H0445-0047

ment dépassée. Le Fuhrer était profondément ému quand il m'a parlé la nuit dernière.;Vous devez vous souvenir que c'est la première fois qu'il revoit son pays natal. Maintenant, je veux surtout vous parler de questions politiques. Eh bien, cette histoire au sujet du fait que nous avions délivré un ultimatum n'est que du bavardage stupide. Depuis le début, les Ministres nationaux-socialistes et le représentant du peuple (Volksreferenkn) avaient délivré l'ultimatum. Plus tard, des personnalités de plus en plus éminentes du mouvement participèrent, et comme résultat naturel, les Ministres nationaux-socialistes de l'Autriche nous demandèrent de les soutenir, afin qu'ils ne soient pas complètement déportés et soumis au terrorisme et à la guerre civile. Alors, nous leurs dîmes que nous ne permettrions pas à SCHUSCHNIGG de provoquer une guerre civile en aucune circonstance, et que ce soit par l'ordre direct de SCHUSCHNIGG ou avec son consentement. Les communistes et les rouges avaient été armés, et se livraient déjà à des démonstrations qui furent photographiées avec "Heil Moskau" (vive Moscou) et ainsi de suite . Naturellement, tous ces faits présentaient un certain danger pour Wiener-Neustadt. Vous avez aussi à considérer que SCHUSCHNIGG faisait des discours leur disant que le Front Patriotique combattrait jusqu'à son dernier homme. On ne pouvait pas s'imaginer qu'il capitulerait comme cela, et par conséquent SEYSS INQUART qui avait déjà pris le gouvernement nous demanda de pénétrer en Autriche immédiatement. Avant que nous ayons atteint la frontière proprement dite, nous ne pouvions pas savoir s'il y aurait une guerre civile ou non. Voilà les faits véritables, que l'on peut prouver par des documents."

Quand l'accusé GOERING donnait à l'accusé RIBBENTROP la ligne correcte qu'il fallait suivre à Londres quant à la façon d'expliquer ce qui s'était passé en Autriche, et quand il disait que son histoire pouvait être prouvée par

H0445-0048

des documents, je ne pense pas qu'il s'imaginait que ses propres appels téléphoniques pourraient constituer un jour des documents.

Une autre histoire assez intéressante commence à la page 3 du texte anglais de cette partie "W". C'est toujours GOERING parlant à RIBBENTROP à Londres :

"GOERING - Non, non, je suis également d'accord. Seulement je ne savais pas si vous aviez déjà parlé à ces gens. Je veux qu'une fois de plus ... mais non, nullement une fois de plus, mais de façon générale, que vous disiez ce qui suit à HALIFAX et à CHAMBERLAIN : Il n'est pas exact que l'Allemagne ait présenté un ultimatum. C'est un mensonge de SCHUSCHNIGG parce que l'ultimatum lui fut présenté par SEYSS-INQUART, GLAISE HORTENAU et HURY. Qui plus est, il n'est pas exact que nous ayons présenté un ultimatum au Président Fédéral, mais il fut également présenté par les autres, et pour autant que je le sache, un attaché militaire s'en vint, convoqué par SEYSS-INQUART pour une question technique - Si vous voulez bien vous souvenir, c'était un lieutenant général que GOERING avait envoyé.-Il était censé demander aussi, au cas où SEYSS-INQUART demanderait le soutient des troupes allemandes, l'Allemagne accorderait ce soutient. Qui plus est, je veux préciser que SEYSS-INQUART nous a demandé expréssément par téléphone de même que par télégramme d'envoyer des troupes, parce qu'il n'était pas au courant de la situation à Wiener-Neustadt, dans les faubourg de Vienne, et ainsi de suite, parce que des armes y avaient été distribuées. Et puis, il ne pouvait pas savoir comment le Front Patriotique réagirait, puisqu'il avait toujours eu une "si grande gueule" !

"RIBBENTROP - M. GOERING, dites-moi quelle est la situation à Vienne ? Est-ce que tout est règlé là-bas ?

"GOERING - Oui. Hier, j'ai fait attérir des centaines d'avions, avec quelques compagnies, afin de s'assurer des

H0445 - 0049

aérodrome, et ils furent reçus avec joie. Aujourd'hui, l'unité d'avant-garde de la 17ème division a pénétré avec les troupes autrichiennes. Je veux aussi faire remarquer que les troupes autrichiennes ne se sont pas retirées, mais qu'elles se sont jointes et qu'elles ont fraternisé immédiatement avec les troupes allemandes, dans quelque endroit que ce soit."

Ce sont là des précisions très intéressantes, de savoir que l'ultimatum était de SEYSS INQUART tout seul et non de GOERING, que le Lieutenant Général MUFF, l'attaché d'Ambassade était là justement pour répondre à une question technique, et que SEYSS-INQUART avait demandé expréssément par téléphone et par télégramme des troupes. Mais peut-être pouvons-nous comprendre cette conversation seulement en recréant la scène physique, matérielle, dans le temps et dans l'espace. Je cite huit lignes de la page 11 du texte anglais, vers le milieu de la partie "W".

"GOERING - Eh bien, venez donc, je serai ravi de vous voir !

"RIBBENTROP - Je vous verrai .....

H0445-0050

'RIBBENTROP - Je vous verrai cet après-midi

'GOERING - Le temps est merveilleux ici, ciel bleu. Je suis assis sur mon balcon, tout entouré de couvertures, dans l'air frais, buvant mon café. Plus tard, il faudra que je prenne l'auto, il faut que je fasse un discours, et les oiseaux gazouillent. Ici, et là, je puis entendre par la radio l'enthousiasme qui doit être merveilleux là-bas.' C'est à Vienne.

'RIBBENTROP - C'est merveilleux.'

Plaise au Tribunal, j'en ai presque fini avec le matériel concernant l'agression contre l'Autriche. Dans un moment, je traiterai très brièvement les faits concernant l'Anschluss, certains des développements qui eurent lieu après l'invasion par les troupes allemandes. Mais avant de développer cet épilogue, il serait peut-être bon de s'arrêter pour un instant. Je pense que les faits que j'ai présentés au Tribunal nous montrent clairement un certain nombre de choses au sujet des accusés et au sujet du complot, et parmi les conspirateurs qui particulièrement ont participé à l'affaire autrichienne se trouvaient Von PAPEN, SEYSS-INQUART, RIBBENTROP, Von NEURATH, et GOERING. Je pense qu'il est clair tout d'abord que ces hommes étaient des hommes dangereux. Ils ont utilisé leur pouvoir sans aucun frein. Ils ont utilisé leur pouvoir pour briser la liberté et l'indépendance d'autres gens; c'étaient plus que des brutes écrasant un petit peuple, c'étaient des brutes rusées. Ils ont doublé leur force de fraude. Ils ont utilisé les habiletés juridiques portant un masque de loyauté pour couvrir leur duplicité. Je pense que ce sont là des hommes dangereux. En accord avec les direc-

....

H0445-0051

tives du 11 Mars, notre document C- 189 n° d/e présentation des Etats-Unis n& 77, l'armée allemande traversa la frontière autrichienne à l'aube du 12 mars 19 8. Hitler lança une proclamation au peuple allemand annonçant l'invasion, et prétendant la justifier. Je m'en rapporte de nouveau au Dokumente Der Deutschen Politik, volume 6, page 140, numéro 27, 'La proclamation de Hitler'. Le Gouvernement britannique et le gouvernement français protestèrent. Le Gouvernement allemand et les nationaux-socialistes autrichiens prirent rapidement leur pouvoir en Autriche. SEYSS-INQUART, dans son discours, déclara que l'article 88 du Traité de St. Germain était annulé. Je fais allusion au discours de SEYSS-INQUART prononcé à Linz le 12 mars 1938, et qui est conservé dans les documents :Der Deutschen Politik, Volume 6, 1, page 144, n° 28-A, et que je demande au Tribunal de considérer comme preuve suffisante et qu'il trouvera traduit dans notre document 2485-PS. Pour un récit de ce qui se produisit à Vienne, je dépose comme preuve notre document L-292, télégramme 70, Légation américaine à Vienne, au Secrétaire d'Etat américain, 12 mars 1938. C'est le document L-292, il faut aussi partie du document américain 78.

Je le cite en entier :

'Secrétaire d'Etat,

Washington 70,

12 mars, midi.

'De nombreux bombardiers allemands survolant Vienne, laissant tomber des feuillets (ici citation) "L'Allemagne Nationale-Socialiste salue sa possession et son nouveau Gouvernement en une union véritablement indissoluble"

....

H0445-0052

'Des rumeurs continuelles que des petites troupes allemandes effectuent des manoeuvres en Autriche, et on attend de façon imminente l'arrivée de la légion autrichienne. Les SS et les SA contrôlent de façon indiscutable Vienne. La police porte des croix gammés sur des brassards. Schuschnigg et Schmidt, d'après les rumeurs, ont été arrêtés. HIMMLER et HESS sont ici.'

Signé : 'WILEY'.

La machine juridique fut mise au travail pour consolider. Pour toute cette partie, je renvoie simplement le Tribunal aux sources allemandes et au numéro du document dans sa traduction anglaise, mais il me semble qu'il ne m'est pas nécessaire de déposer tous ces actes législatifs comme preuves, j'inviterai simplement le Tribunal à les considérer comme suffisamment prouvées.

Tout d'abord, MIKLAS fut obligé de démissionner de son poste de Président. Je mentionne ici 'Der Deutschen Politik, Volume 6, Partie I, page 147, n° 30-B. La traduction figure dans notre ducument 2466-PS.

A cet égard le Tribunal se souviendra sans doute de la conversation téléphonique de GOERING, comme nous l'avons mentionnée dans le document 2949-PS, puisque MIKLAS avait hésité à nommer SEYSS-INQUART, MIKLAS devait être limogé. SEYSS-INQUART devint à la fois Chancelier et Président. Il signa alors une loi constitutionnelle fédérale du 13 Mars 1938, pour la réunion de l'Autriche au Reich Allemand qui à son tour fut incorporé dans le statut de réunion du Reich voté le même jour, qui est une loi allemande. Je cite pour cela la 'Reichsgesetzblatt' 1938, Volume I, page 237, n° 21, dont une traduction se trouve dans notre document 2307-PS.

...

H0445 - 0053

Cette loi constitutionnelle fédérale déclare que l'Autriche est désormais une province du Reich Allemand. En annexant l'Autriche au Reich Allemand, l'Allemagne violait l'Article 80 du Traité de Versailles qui stipulait,-à propos de cela, ~~d'après~~ sur les lois constitutionnelles que j'ai mentionnées tout à l'heure, apparaissent les signatures suivantes : Adolf HITLER, Führer et Chancelier du Reich; GOERING, Général Feld Marshal, Ministre de l'Aviation du Reich ; FRICK, Ministre de l'Intérieur du Reich ; VON RIBBENTROP, Ministre des Affaires Etrangères du Reich; Rudolf HESS, Député adjoint au Führer.-

En annexant l'Autriche au Reich Allemand, l'Allemagne violait l'article 80 du Traité de Versaille, qui stipule : (je cite) 'L'Allemagne reconnait et s'engage à respecter l'indépendance de l'Autriche dans les frontières qui seront fixées par un Traité entre cet état et les principaux alliés et puissances associées. Elle donne son accord que cette indépendance sera inaliénable.'

De même l'action autrichienne violait l'article 88 du Traité de St-Germain qui stipule :'L'indépendance de l'Autriche est inaliénable, autrement que sous le consentement de la Ligue des Nations. Par conséquent, l'Autriche s'engage, en l'absence du consentement dudit Conseil, à s'abstenir de toute action qui directement ou indirectement, ou d'une façon quelconque pourrait mettre en danger son indépendance, particulièrement et jusqu'à son admission à participer à la Société des Nations, en prenant part aux affaires d'une autre puissance.'

Cette loi constitutionnelle essentielle prévoyait un plébiscite à tenir le IO Avril I938 sur la question de l'union, mais ce n'était qu'une simple formalité. Le plébiscite ne pouvait que confirmer l'union déclarée par la loi. Il

...

H0445-0054

ne pouvait pas supprimer l'union avec l'Allemagne et le contrôle de l'Allemagne établi sur l'Autriche pour illustrer la façon dont cette consolidation légale fut rapidement assurée alors que l'Autriche était occupée par les troupes, il n'est pas nécessaire d'en faire plus que de revoir certains des statuts qui passèrent dans le courant du mois.

HITLER plaça l'Armée Fédérale Autrichienne sous son commandement propre et demanda à tous les membres de l'Armée de prononcer un serment d'allégeance envers HITLER comme leur Chef Suprême. Une traduction de ce document se trouve dans notre document 2936-PS, et je fais ici allusion aux instructions du Führer et Chancelier du Reich concernant l'Armée Fédérale Autrichienne , I. Mars I938. 'Dokumente der Deutschen Politik, Volume 6, partie I, page I50.

Les fonctionnaires publics de la province autrichienne, furent invités à prononcer un serment d'allégeance, jurant obéissance à HITLER, Führer du Reich et du peuple allemand. Les fonctionnaires juifs comme il était défini par la Loi, ne furent pas autorisés à prononcer le serment.

Je mentionne ici le Décret du Führer et Chancelier du Reich concernant la prestation du serment des fonctionnaires de la province d'Autriche, I5 Mars I938 - Reichsgesetzblatt, I938, volume I, page 245, n° 24, la traduction en sera trouvée dans notre document n°2311 PS.

HITLER et FRICK signèrent un décret appliquant à l'Autriche diverses lois du Reich, y compris la loi du

....

H0445 - 0055

de I933 contre la formation de nouveaux partis politiques et la loi de I933 pour la préservation de l'unité du Parti et de l'Etat .

Je fais ici mention du premier Décret du Fuhrer et Chancelier du Reich, concernant l'introduction de la loi du Reich allemand en Autriche, I5 Mars I938 (Reichsgesetzblatt I938 Vol. I p.247 N° 25) la traduction se trouvant dans le document 23I0 PS.

Hitler, Frick et Goering ordonnèrent que le Ministre de l'Intérieur du Reich serait l'autorité centrale pour effectuer l'union de l'Autriche au Reich allemand . Je cite l'ordre en accord avec la loi concernant l'union de l'Autriche avec le Reich allemand, I6 Mars I938 , Reichsgesetzblatt I938 vol. I p.249 N°25 traduit dans notre document I060 PS

En ce qui concerne la vaste campagne de propagande allemande pour assurer que le régime allemand serait accepter on peut remarquer que Goebells institua un office de propagande du Reich à Vienne .

Je cite l'Ordre concernant l'Institution d'un Office de Propagande à Vienne, 3I mars I938, Reichsgestzblatt I938 vol. I p. 350 N° 46 traduit dans notre document 2935 PS

Le vote adressé aux ancienne soldats de l'armée autrichienne en tant que "soldats allemands" demandait aux votants s'ils étaient d'accord avec l'accomplissement et la ratification de l'acte du I3 mars I938 unissant l'Autriche et l'Allemagne .

Je cite le deuxième Ordre, concernant le plébiscite et les élections pour le Reichstag de la grande Allemagne du 24 mars I938 Reichegesetzblatt I938 vol.I p.303 traduit dans notre document I659 PS .

Les bases étaient fermement établies avant que le plébiscite n'ait lieu pour "les hommes et les femmes allemands d'Autriche" remis dans la loi du I3 mars .

H0445 - 0056

Nous voyons maintenant l'importance de l'AAutriche dans les agressions ultérieures . Pourrions-nous soulever cet écran ou y a-t-il encore un tableau derrière ? Le Tribunal se souviendra du tableau .

La prise de l'Autriche avait maintenant formé la machoire inférieure dans la tête du loup autour de la tête de la Tchécoslovaquie . Le désir de l'Allemagne de réaliser l'Anchsluss avec l'Autriche et sa volonté d'exécuter cet objectif de la façon et au moment qu'on voulait, c'est à dire par menace de force militaire, vite, et en dépit des risques politiques, était dû à l'importance de l'Autriche dans les plans d'agression ultérieure .

La conférence tenue le 5 Novembre I937 où l'on dressa des projets pour une guerre d'agression en Europe, définissait comme objectif en Autriche , la conquête de nourriture par l'expulsion d'un million de gens, et l'accroissement efficace de la force de combat par l'amélioration des frontières .

Je cite à nouveau le document 386 PS, document USA 25 . L'Autriche devait donner d'importantes ressources matérielles, de plus elle donnait du numéraire confisqué aux Juifs et au gouvernement autrichien .

L'un des premiers ordres signé après l'Anschluss fut un ordre signé par Hitler, Frick, Schewerin von Krosigk et Schaacht, pour le transfert au Reich des valeurs de la banque nationale autrichienne . Je mentionne ici l'ordre pour le Transfert de la Banque nationale Autrichienne à la Reichsbank, I7 Mars I938 Reichsgetzblatt I938 vol. I p.254 N° 27 traduit dans notre document 2313 PS .

L'Autriche fournissait aussi des ressources humaines, trois mois après l'Anschluss fut promulgué un décret exigeant que les hommes de 2I ans révolus se présentent au service militaire actif . Je fais mention ici du décret concernant l'enregistrement pour service militaire actif en Autri-

H0445 - 0057

che pendant l'année I938 Reichsgesetzblatt I938 vol. I p.634 traduit dans notre document I660 PS .

L'acquisition de l'Autriche améliorait la position stratégique militaire de l'armée allemande . J'attire l'attention du tribunal, sur un document que j'ai présenté dans le cas de la préparation pour agression L I72 USA 34, qui était une conférence faite par le général Jodl, chef de l'Etats-Major général des forces armées, le 7 Novembre I943 à Munich aux Gauleiters . Une seule page de cette conférence a été citée dans notre masse de documents ; je cite un paragraphe de la 5 du texte anglais, ce qui correspond à la page 7 de la Conférence de Jodl qui avait comme objet une revue de la situation en I938 .

"L'Anschluss autrichien à son tour, amenait non seulement l'accomplissement d'un vieux but national mais eut aussi l'effet de renforcer notre force de combat et d'améliorer de façon substantielle notre position stratégique . Alors que jusqu'à cette date le territoire de la Tchécoslovaquie s'avançait d'une façon des plus menaçantes au coeur même de l'Allemagne (une taille de guêpe en direction de la France et une base aérienne pour les alliés en particulier la Russie .) La Tchécoslovaquie elle-même était désormais enfermée comme dans des tenailles . Sa propre position stratégique était maintenant devenue si défavorable qu'elle était condamnée à être victime de n'importe quelle attaque menée de façon vigoureuse, avant qu'une aide efficace de l'ouest, puisse être espérée . Les conspirateurs nazis étaient maintenant prêts à exécuter la deuxième partie de cette deuxième phase de l'agression et à s'emparer de la Tchécoslovaquie .

Logiquement, s'il plait à la Cour nous devrions continuer maintenant avec l'histoire de la Tchécoslovaquie . Pour des raisons que j'ai déjà expliquaées plus tôt, au début de la semaine, nous avons dû changer notre plans de l'ordre logique et le plan actuel est que lundi seulement, je conti-

H0445 - 0058

nuerai avec la partie Tchécoslovaque de cet aspect de préparation de la guerre . Pour le moment on a prévu de montrer un film, cela prendra quelques minutes pour des arrangements techniques dans cette salle d'audience . Si le Tribunal n'y voit pas d'objections, il y aura une suspension de séance, pour que l'on puisse procéder à ces arrangements .

LE PRESIDENT.- Pouvez-vous dire combien de temps durera la présentation du film ?

M.ALDERMAN.- Une heure, je crois .

LE PRESIDENT .- Nous suspendons maintenant la séance pour permettre les préparatifs .

L'AUDIENCE EST SUSPENDUE .

H0445 - 0059

Colonel STOREY.- Monsieur le Président, si le Tribunal le permet, en complément de ce qu'a dit M. Alderman, il faudra réajuster demain, jusqu'à un certain point, la présentation de ce documentaire. Un témoin sera interrogé ici demain matin, puis M. Alderman lundi, et Sir Hartley Shallcross mardi matin feront la déclaration d'ouverture pour l'Empire Britannique.

Le film de cette après-midi, à la demande de la Défense, demande écrite adressée au Tribunal, lui a été présenté avant hier, dans cette salle. J'ai personnellement demandé au Dr. Dix de transmettre cette invitation à la Défense. Huit personnes sont venues. Le Dr. Dix me prévint aimablement qu'il ne viendrait pas, à moins d'y être forcé.

Je vous présente M. Dodd, qui va faire la présentation du film.

M. DODD. - Plaise à la Cour, Le Ministère Public des Etats-Unis va maintenant présenter à la Cour, avec son autorisation, un film documentaire concernant les camps de concentration. Ceci ne constitue pas une preuve absolue de l'accusation concernant les camps de concentration. Mais le film que nous présentons nous montre d'une façon brève et inoubliable ce que la mort dans un camp de concentration veut dire.

Ce sujet vient à point, après les événements qui ont mené à la déclaration de guerre d'agression qui, d'après la présentation de M. Alderman, était projetée et préparée par les conspirateurs nazis. Nous allons vous montrer que les camps de concentration n' étaient pas une fin en eux-mêmes, mais constituaientplutôt une partie inté-

H0445-0060

grale du système de gouvernement nazi. Ainsi que nous vous le montrerons, les gardes SS chemises noires et la Gestapo étaient derrière les pages officielles de la Reichsgestzblatt

Il faut donc prouver que chacun de tous ces accusés connaissait l'existence des camps de concentration. La peut et la terreur des horreurs sans nom des camps de concentration étaient des instruments avec l'aide desquels les accusés ont gardé le pouvoir et ont supprimé toute opposition à leurs projets, y compris bien entendu leurs plans pour une guerre d'agression. De cette façon, ils ont renforcé le contrôle qu'ils exerçaient sur le peuple allemand pour pouvoir exécuter ces plans, et annulé la liberté en Allemagne et dans les pays envahis et occupés par les armées du Troisième Reich.

Puis, nous demandons à la Cour, au cours de ce film, de se rappeler que la preuve offerte plus tard au cours de ce procès, montrera que c'est sur quelques unes de ces organisations, indiquées dans l'acte d'accusation, que retombe la responsabilité de l'origine, du contrôle et du maintien du système des camps de concentration., sur les SS, les SD, un groupe de SS qui traquaient les victimes, sur la Gestapo qui envoyait les victimes dans les camps, et sur d'autres branches de SS qui s'occupaient des atrocités commises à ces camps.

Le Commandant James DONAVAN va vous présenter ce film avec une déclaration donnant sa source et son authenticité.

Commandant DONAVAN. - Plaise à la Cour, Je me rapporte au Document n° 2470 PS concernant un film intitulé :Camps de concentration nazis, et à l'attestation du Commandant James B. Donovan, à celles du Lt. Colonel George C. Stevens,

H0445-0061

du Lieutenant E.R. Kellogg et du Colonel Erik Tiebold. Les attestations du Colonel Stevens et du Lieutenant Kellogg paraissent aussi sur le film, et seront donc dans les archives de la Cour. Avec l'autorisation de la Cour, néanmoins, je vous lirai les attestations qui n'apparaissent pas sur le film.

LE PRESIDENT. - S'il n'y a aucune objection de la part des avocats de la défense, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de lire ces attestations.

Commandant DONOVAN. - Oui, Monsieur. Les Etats-Unis présentent comme preuve un film documentaire sur les camps de concentration. Ce compte-rendu provient des films pris par les autorités militaires au fur et à mesure que les armées alliées libéraient les endroits où se trouvaient ces camps. Le parlant est pris directement par les photographes militaires qui ont filmé ces camps.

Ces films prouvent par eux-mêmes la vie et la mort dans les camps de concentration nazis. Pour authentifier cef ilm, nous avons les attestations de la Marine et de l'Armée des Etats-Unis dont j'ai parlé. C

Cef ilm a été mis à la disposition des avocats de la Défense. Ils ont des copies chez eux des attestations traduites.

Si la Cour le permet, nous commencerons la présentation de ce film :

Document 2400 PS, pièce des Etats-Unis 79.

(à partir de maintenant, la projection du film est commencée. Les affidavits ci-dessous furent aussi projetés sur l'écran comme partie du film précité).

H0445 - 0062

"I, George C. Stevens, Lieutenant-Colonel, Armée des Etats-Unis, certifie par la présente :

1°) Du 1er mars 1945 au 8 mai 1945, j'étais en service actif dans le service des Transmissions des Etats-Unis, attaché au Grand Quartier Général des Forces Expéditionnaires alliées, et parmi mes fonctions officielles, était la direction des prises photographiques des camps de concentration nazis et des camps de prisonniers libérés par les forces alliées.

2°) Le film qui va vous être présenté après cet affidavit fut tourné par des équipes de photographes officiels alliés, au cours de leurs fonctions, chaque équipe étant composée de personnel militaire sous la direction d'un officier accrédité.

3°) En toute connaissance de cause, et en toute sincérité, ces films constituent un reportage réel sur les individus et les scènes photographiés. Ils n'ont pas été modifiés de quelque façon depuis que les ils ont été trouvés. Le commentaire qui accompagne est un exposé sincère des faits et circonstances dans lesquels furent prises ces images.

"Signé : George C. Stevens, Lieutenant Colonel, AUS

Juré devant moi, le 2 octobre 1945,

(Signé) : James P. Donovan, Commandant, Réserve navale des Etats-Unis.

"I E.R. Kellong, Lieutenant, Marine des Etats-Unis, certifie par la présente que :

1°) de 1929 à 1941, j'ai travaillé à la Twentieth Century Fox Studios à Hollywood, Californie, en tant que Directeur de la production, et suis familiarisé avec toutes les

H0445 - 0063

techniques photographiques. Depuis le 6 septembre 1941, jusqu'à la date d'aujourd'hui, 27 août 1945, j'ai été en service actif dans la marine des Etats-Unis.

2°) J'ai examiné soigneusement le film qui sera présenté après cet affidavit et je certifie que les images de ces extraits du négatif original n'ont pas été retouchées ni dénaturées ou modifiées de quelle que manière que ce soit et sont des copies réelles des originaux conservés dans les caves de service des Transmissions de l'Armée des Etats-Unis. Ces extraits comportent 6.000 pieds de film sélectionnés sur un tout de 80.000 pieds que j'ai revus dans leur ensemble et qui présentent tous un caractère similaire à celui de ces extraits.

"(Signé) : E.R. KELLOG, Lieutenant, Marine américaine.

"Juré devant moi ce 27 août 1945.

(Signé : John Ford, Capitaine, Marine des Etats-Unis.

"Suivant la présentation du film précité, les indications suivantes furent ajoutées :

Colonel STOREY : - Ceci termine la présentation.

La Séance est levée à 4.45.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-